Natura 2000

Sites du Golfe du Morbihan et de la Rivière de Pénerf

Bilan d'activité 2019

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan
Une autre vie s'invente ici

NATURA 2000

Ramsar

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

Région BRETAGNE

L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La démarche Natura 2000 sur le Golfe du Morbihan

Co-présidence du Comité de Pilotage :

- Préfecture du Morbihan

M. Patrice Faure, Préfet du Morbihan

- Préfecture maritime de l'Atlantique

M. Jean-Louis Lozier, Préfet maritime de l'Atlantique

Opérateur local coordinateur pour la ZSC et la ZPS :

• Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

M. David Lappartient, Président

Opérateur local en co-animation pour la ZSC et la ZPS:

• Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Nathalie Franquet, Déléguée interrégionale Bretagne Pays-de-la-Loire

La démarche Natura 2000 sur la Rivière de Pénerf

Présidence du Comité de pilotage :

M. Bernard Audran, Maire d'Ambon

Opérateur local pour la ZSC et la ZPS :

• Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

M. David Lappartient, Président

<u>Équipe technique du Parc impliquée dans la démarche Natura 2000 en 2018 :</u>

• Directrice : Monique Cassé
• Responsable pôle « Biodiversité / Aménagement » : Annaëlle Mézac
• Chargé de mission Natura 2000 et biodiversité : Thomas Cosson
• Chargée de mission Natura 2000 et usages : Anne Boulet
• Chargé de mission « Patrimoine naturel » : David Lédan
• Service civique «Préservation du gravelot à collier interrompu»: Caroline Demonchy
• Géomaticien : Xavier Blondel
• Gestionnaire administrative et financière : Gaëlle Chaubaron

SOMMAIRE

1 Historique de la démarche 8
1.1 2000-2005 : La démarche commune «Golfe du Morbihan» et «Rivière de Pénerf» 8
1.1.1 Quelques dates 8
1.2 À partir de 2005 : La démarche «Golfe du Morbihan» 9
1.2.1 Quelques dates 9
1.2.2 Le DocOb «Golfe du Morbihan» 10
1.2.2.1 Approbation du DocOb «Golfe du Morbihan» 10
1.2.2.2 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb 10
1.2.3 Animation par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan 10
1.3 A partir de 2005 : La démarche «Rivière de Pénerf» 11
1.3.1 Quelques dates 11
1.3.2 Le DocOb «Rivière de Pénerf» 12
1.3.2.1 Approbation du DocOb «Rivière de Pénerf» 12
1.3.2.2 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb 12
1.3.3 Animation par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan 12
1.4 Missions de la structure animatrice 13
2 Suivis scientifiques et techniques des actions du DocOb « Golfe du Morbihan » 14
2.1 Acquisition de connaissances / Suivis scientifiques 14
2.1.1 Participation aux suivis mensuels des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs 14
2.1.1.1 Comptages mensuels dont Wetlands International 14
2.1.1.2 Comptage plongeurs et grèbes (janvier) 15
2.1.2 Suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu 15
2.1.2.1 Réalisation de dénombrement bi-hebdomadaire des couples et des juvéniles 15
2.1.2.2 Contribution au Plan Régional d'Actions 15
2.1.3 Suivi de la reproduction de la Sterne pierregarin sur les dispositifs artificiels 16
2.1.3.1 Suivi des pontons de Locmariaquer et de Baden et suivis des aménagements en marais 16
2.1.3.2 Contribution aux observatoires régionaux et nationaux sur les oiseaux marins 16
2.1.4 Autres suivis 16
2.1.4.1 Participations aux suivis scientifiques et naturalistes au sein des périmètres Natura 2000 (hors marin) 16
2.1.4.2 Suivi stationnel des herbiers de Zostère dans le cadre de la DCE 16
2.2 Gestion des habitats et espèces 17
2.2.1 Élaboration et suivi de contrats N2000 / Mobilisation d'autres outils financiers 17
2.2.1.1 Élaboration de contrat Natura 2000 17
2.2.1.2 Élaboration de contrat Natura 2000 marin : organisation du mouillage sur l'ile d'Ilur 17
2.2.1.3 Contrat Natura 2000 marin : Mouillages innovants préservant les herbiers de zostère marine 18
2.2.1.4 Contrat Natura 2000 : Restauration des dunes des Gohvelins (Saint-Gildas-de-Rhuys) 18
2.2.2 Animation pour la signature de Charte N2000 18
2.2.2.1 Étude d'opportunité 18
2.2.3 Animation des mesures agro-environnementales dans le cadre du PAEC 2015-2020 (au sein du site N2000) 18
2.2.3.1 Promotion et accompagnement des contractants 2015, 2016 et 2017 18
2.2.4 Accompagnement des gestionnaires d'espaces naturels (dont GT dédié) 19

2.2.4.1 Accompagnement des collectivités/gestionnaires (plans de gestion, études...) ... 19
2.2.5 Lutte collective contre le baccharis ... 19
2.2.5.1 Connaissance (cartographies, projet télédétection avec Agrocampus Rennes) ... 19
2.2.5.2 Animation et coordination des collectifs ... 19
2.2.5.3 Réglementation ... 20
2.2.6 Actions sur les autres espèces exotiques envahissantes ... 20
2.2.6.1 Accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes ... 20
2.2.6.2 Espèces exotiques envahissantes à enjeux sanitaires ... 20
2.2.7 Installation et entretien des mouillages de moindre impact pour les plongeurs ... 20
2.3 Information, communication et sensibilisation ... 21
2.3.1 Actions de sensibilisations sur la préservation du Gravelot à collier interrompu ... 21
2.3.1.1 Animation postée, sessions d'informations auprès des élus et des différents usagers ... 21
2.3.2 Sensibilisation à la problématique des espèces exotiques envahissantes ... 21
2.4 Accompagnement des porteurs de projets ... 21
2.4.1.1 Semaine du Golfe Édition 2019 ... 22
2.4.1.2 Réflexions sur la servitude de passage des piétons sur le littoral et les sentiers côtiers ... 22
2.5 Participation à la mise en œuvre des politiques publiques ... 23
2.5.1 Participation au SMVM ... 23
2.5.1.1 Participation aux instances de révision du SMVM (dont groupe des animateurs) ... 23
2.5.1.2 Animation du comité biodiversité du golfe du Morbihan/groupe biodiversité du SMVM ... 23
2.5.1.3 Participation ponctuelle aux groupes thématiques du SMVM ... 23
2.5.2 Appui à la mise en œuvre de dispositifs de protection ... 23
2.5.2.1 Mesure M003 de la DCSMM « Zones de Protection Forte » ... 23
2.5.2.2 Arrêté de protection de biotope ... 23
2.5.2.3 Appui à la maitrise foncière ... 23
2.6 Gestion administrative et financière ... 24
2.6.1.1 Coordination de l'animation PNRGM-ONCFS-DDTM ... 24
2.6.1.2 Renseignement de la base Sin2 ... 24
2.6.1.3 Réponse Appels à projets complémentaires ... 24
2.7 Gouvernance ... 24
2.7.1 Organisation du comité de pilotage annuel (au sein du Comité de gestion du Golfe du Morbihan) ... 24
2.7.1.1 Comité de pilotage des sites Golfe du Morbihan ... 24
2.8 Autres actions menées dans le cadre de Natura 2000 ... 24
2.8.1.1 Appel à projet du MTES ... 24
3 Suivis scientifiques et techniques des actions du DocOb « Rivière de Pénerf ».25
3.1 Acquisition de connaissances / Suivis scientifiques ... 25
3.1.1 Coordination des suivis mensuels des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs ... 25
3.1.1.1 Animation de la démarche auprès des partenaires ... 25
3.1.1.2 Comptages mensuels dont WI ... 25
3.1.1.3 Centralisation des données et restitution mensuelle ... 25
3.1.1.4 Production d'une synthèse annuelle ... 26
3.1.2 Suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu ... 26
3.1.2.1 Réalisation de dénombrement bi-hebdomadaire des couples et des juvéniles ... 26
3.1.2.2 Contribution au Plan Régional d'Actions ... 26
3.1.3 Suivi de la reproduction de la Sterne pierregarin dans les marais littoraux ... 26
3.1.3.1 Suivi de l'îlot de Riom, des marais de chasse privés et du marais de Suscinio ... 26
3.1.3.2 Contribution aux observatoire régionaux et nationaux sur les oiseaux marins ... 26

3.1.4 Autres suivis oiseaux nicheurs 27
3.1.4.1 Dénombrement des colonies Ardéidés, Grand cormoran, Hirondelle de rivage… 27
3.1.5 Participation autres suivis 27
3.1.5.1 Participations aux suivis scientifiques et naturalistes au sein des périmètres Natura 2000 (hors marin) 27
3.2 Gestion des habitats et espèces 28
3.2.1 Élaboration et suivi de contrats N2000 / Mobilisation autres outils financiers 28
3.2.1.1 Concertation avec les communes pour la canalisation des flux fréquentation/reposoirs marée 28
3.2.1.2 Concertation avec acteurs cynégétique - gestion EEE et hydraulique 28
3.2.1.3 Diagnostic de la pratique du pâturage en prés salés 28
3.2.2 Animation pour la signature de Charte N2000 28
3.2.2.1 Étude d'opportunité 28
3.2.3 Animation des mesures agro-environnementales dans le cadre du PAEC 2015-2020 (au sein du site N2000) 28
3.2.3.1 Promotion et accompagnement des contractants 2015, 2016 et 2017 28
3.2.4 Lutte collective contre le baccharis 29
3.2.4.1 Connaissance (cartographies, projet télédétection avec Agrocampus Rennes) 29
3.2.4.2 Animation et coordination des collectifs 29
3.2.5 Autres actions sur les espèces exotiques envahissantes 29
3.2.5.1 Espèces exotiques envahissantes à enjeux sanitaires 29
3.3 Information, communication et sensibilisation 30
3.3.1 Carte de sensibilité des enjeux avifaune 30
3.3.1.1 Centralisation et mise en forme des données 30
3.3.2 Actions de sensibilisations sur la préservation du Gravelot à collier interrompu 30
3.3.2.1 Animation postée, sessions d'informations auprès des élus et des différents usagers 30
3.3.3 Sensibilisation à la problématique des espèces exotiques envahissantes 30
3.4 Appui à projets dans le cadre de l'évaluation des incidences 30
3.4.1.1 Accompagnement des porteurs de projets 30
3.4.1.2 Réflexion sur la servitude de passage sur le littoral 30
3.4.1.3 Accompagnement des pratiques de démoustication 31
3.5 Participation à la mise en œuvre des politiques publiques 31
3.5.1 Appui à l'action du conservatoire du littoral 31
3.5.1.1 Veille sur les opportunités d'acquisition et appui à la gestion des sites…. 31
3.6 Gestion administrative et financière 31
3.6.1.1 Renseignement de la base Sin2 31
3.7 Gouvernance 31
3.7.1 Organisation du comité de pilotage annuel 31
3.8 DocOb 31
3.8.1 Mise à jour pour l'extension en mer de la ZPS 31
3.8.1.1 Centralisations des informations d'usages sur la partie marine 31
3.8.1.2 Réaliser un état des lieux avifaunistique initial pour le secteur nouvellement intégré en site Natura, suite à l'extension en mer de la Zone de Protection Spéciale 32
4 Information, communication et sensibilisation 33
4.1 Médias 33
4.1.1 Magazine du Parc 33
4.2 Interventions 33

4.3 Participation à la vie du réseau au-delà du site 33
4.3.1 Journées du réseau Natura 2000 Bretagne 33
4.3.2 Réseaux des gestionnaires d'aires marines protégées 34
4.3.3 Journée d'échanges techniques Natura 2000 34
4.4 Participation aux autres réseaux thématiques 34
4.4.1 Réseau des gestionnaires d'espaces natures bretons.... 34
4.4.2 Rencontres de l'Observatoire du patrimoine naturel littoral.... 34
5 Gestion administrative et financière 35
6 Synthèse 36
6.1 Bilan du temps de travail pour la mise en œuvre de Natura 2000 36
6.1.1 Tableau de répartition des temps travail, cumulés pour les sites Golfe du Morbihan et Rivière de Pénerf, pour l'année 2019.... 36
7 Annexes 37

Préambule

1 Historique de la démarche

1.1 2000-2005 : La démarche commune «Golfe du Morbihan» et «Rivière de Pénerf»

1.1.1 Quelques dates

- 30 Juin 1991 : Premier Arrêté ministériel de désignation de la ZPS « Golfe du Morbihan »
- 31 décembre 1993 : Premier Arrêté ministériel de désignation de la ZPS « Étier de Pénerf »
- décembre 1997 : Transmission de la 1ère liste de sites d'intérêt communautaires de Bretagne, annulation en Conseil d'Etat en juin 2000
- 29 mars 2000 : Arrêté préfectoral prescrivant l'élaboration du SMVM du Golfe du Morbihan et fixant son périmètre
- 29 mai 2000 : Comité de Pilotage de lancement du SMVM
- 30 juillet 2004 : Arrêté ministériel de désignation de la ZPS « Golfe du Morbihan » et de la ZPS « Étier de Pénerf »

La démarche Natura 2000 a été initiée de manière commune pour le Golfe du Morbihan et la Rivière de Pénerf, dès l'an 2000, lors du lancement du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du Golfe du Morbihan ; dont le périmètre est élargi à cet effet. La démarche Natura 2000 fait alors office de volet biodiversité du SMVM.

Pour la réalisation de l'état initial du site, la cartographie des habitats est alors confiée par la DIREN Bretagne, au bureau d'étude TBM ; et le volet espèces, à l'association Bretagne Vivante-SEPNB. Ces études ont été restituées en 2002. La première phase de rédaction du DocOb entre 2002 et 2005 est réalisée de manière commune pour les sites du Golfe du Morbihan et ceux de l'estuaire de Pénerf. Le travail de concertation puis de rédaction est mené par le bureau d'étude Ouest-Aménagement.

Suite à la loi DTR de février 2005 le travail réalisé précédemment est séparé en deux documents d'objectifs distincts :

Le document d'objectifs du Golfe dans son état d'avancement de 2005 a été déclaré opérationnel, mais non approuvé par la préfecture. Il ne comprenait alors pas de charte Natura 2000.

Le document d'objectifs de la Rivière de Pénerf dans son état d'avancement de 2006 a été déclaré opérationnel, mais non approuvé par la préfecture. Il ne comprenait pas de charte Natura 2000.

1.2 À partir de 2005 : La démarche «Golfe du Morbihan»

1.2.1 Quelques dates

- 09 juin 2005 : Arrêté préfectoral portant composition du COPIL Natura 2000
- 10 février 2006 : Arrêté préfectoral d'approbation du SMVM
- 02 juin 2006 : Arrêté préfectoral modifiant la composition du COPIL Natura 2000
- 25 septembre 2006 : COPIL Natura 2000 de validation du DocOb
- 04 mai 2007 : Arrêté ministériel de désignation de la ZSC « Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuys »
- 2007 : L'ONCFS est désigné opérateur local délégué pour la ZPS « Golfe du Morbihan »
- 31 octobre 2008 : Arrêté ministériel de désignation de la ZPS « Golfe du Morbihan », après extension en mer
- juin 2009 : Le SIAGM est désigné opérateur local délégué pour la ZSC « Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuys »
- 07 avril 2010 : Arrêté préfectoral de désignation du comité de gestion du Golfe du Morbihan - il réunit le comité de suivi SMVM, les comités de pilotage Natura 2000, et le comité directeur de la RNCFS
- 03 mai 2010 : 1er Comité de Gestion du Golfe du Morbihan, valant COPIL
- 18 février 2011 : 2ème Comité de Gestion du Golfe du Morbihan, valant COPIL
- novembre 2011 : Lancement des marchés publics ZPS et ZSC pour la rédaction et l'animation du Docob.
- 9 février 2012 : 3ème Comité de Gestion du Golfe du Morbihan, valant COPIL
- 18 décembre 2012 : Arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du comité de suivi du Golfe du Morbihan
- 14 février 2013 : COPIL Natura 2000 de validation du DocOb
- 02 octobre 2013 : Arrêté inter-préfectoral d'approbation du DocOb.
- 13 novembre 2013 : 4ème Comité de Gestion du Golfe du Morbihan, valant COPIL
- 26 novembre 2014 : 5ème Comité de Gestion du Golfe du Morbihan, valant COPIL
- 18 mars 2016 : 6ème Comité de Gestion du Golfe du Morbihan, valant COPIL

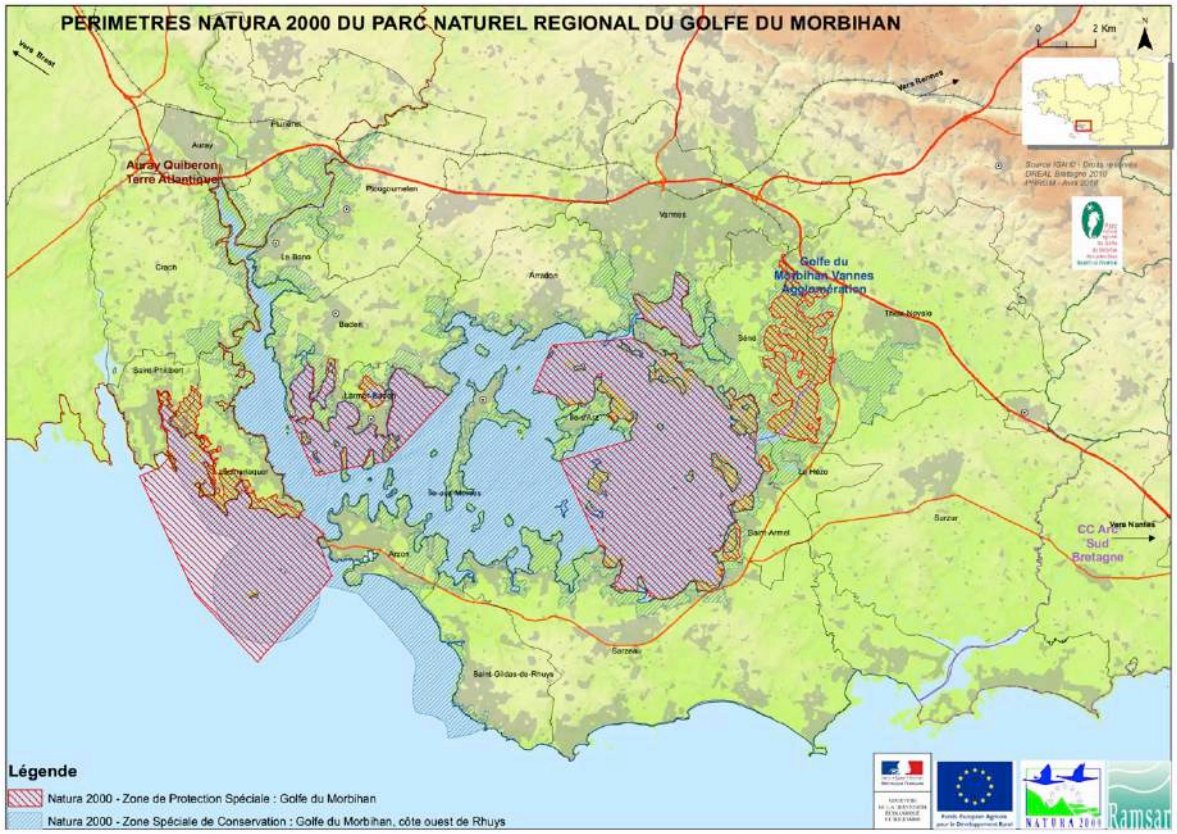

1.2.2 Le DocOb «Golfe du Morbihan»

1.2.2.1 Approbation du DocOb «Golfe du Morbihan»

Le DocOb a été validé par le COPIL du 14 février 2013 et approuvé par l'arrêté inter-préfectoral n°2013-128 en date du 02 octobre 2013.

Le DocOb est commun à deux sites Natura 2000 :

- la Zone de Protection Spéciale FR 5310086 « Golfe du Morbihan »,
- la Zone Spéciale de Conservation FR 5300029 « Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys »

1.2.2.2 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Au total, le site compte 49 habitats et sous-types d'habitat d'intérêt communautaire, 36 espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et 40 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Dans le DocOb, l'ensemble des enjeux du site sont déclinés à travers 6 orientations :

- Actualiser et renforcer la connaissance
- Sensibiliser les usagers et motiver l'implication des acteurs locaux
- Œuvrer à la protection et à la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- Renforcer et conforter les outils de protection juridique des milieux et espèces,
- Assurer l'intégrité des continuités écologiques et des réseaux trophiques,
- Évaluer la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site.
- Pour atteindre ces objectifs, 85 mesures ont été identifiées dans le DocOb, et déclinés dans 36 fiches actions.

1.2.3 Animation par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM) s'est vu confié en 2009, le rôle d'opérateur délégué pour la ZSC FR 5300029 « Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys », l'Etat restant l'opérateur principal. Une collaboration a été mise en œuvre avec l'ONCFS, opérateur local délégué pour la ZPS FR 5310086 « Golfe du Morbihan ».

En juin 2012, le SIAGM a été désigné opérateur local délégué dans le cadre d'un marché public. En juin 2013 puis en juillet 2014, ce marché public a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2014.

Une chargée de mission a été recrutée à compter du 29 juin 2009 pour mener à bien les missions, jusqu'en décembre 2011. En juillet 2012, un nouveau chargé de mission Natura 2000 a été recruté au sein du SIAGM, pour la rédaction du DocOb.

Avec le classement du territoire en Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, le SIAGM a été dissous en décembre 2014 et un nouveau syndicat mixte de gestion a été créé en janvier 2015. Lors du 5ème comité de gestion du Golfe du Morbihan du 26 novembre 2014, le Parc s'est vu confier le rôle d'opérateur local pour la ZSC FR 5300029 « Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys » et la ZPS FR 53 100 86 «Golfe du Morbihan», en collaboration avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Le Parc est coordinateur de la démarche pour l'ensemble des périmètres.

En 2018, suite au démarrage du LIFE intégré Marha, le portage de la mission Natura 2000 a été réorganisée au sein du Parc, avec le recrutement à compter du 12 mars 2018, d'une chargée de mission.

1.3 A partir de 2005 : La démarche «Rivière de Pénerf»

1.3.1 Quelques dates

- 15 novembre 2005 : Arrêté préfectoral portant composition du COPIL Natura 2000
- 01 décembre 2005 : Premier COPIL - Réunion d'installation
- 09 février 2006 : Arrêté préfectoral modifiant la composition du COPIL Natura 2000
- 29 mai 2006 : Deuxième COPIL avec présentation du DocOb pour validation
- 13 octobre 2006 : Troisième COPIL (reporté pour absence de quorum)
- 10 novembre 2006 : Réunion du collège « collectivités territoriales et leurs groupements concernés » du COPIL, en préfecture
- 04 mai 2007 : Arrêté ministériel portant désignation de la ZSC « Rivière de Pénerf, Marais de Suscinio »
- Septembre 2008 : le SIAGM est désigné opérateur local pour la ZSC et la ZPS de la Rivière de Pénerf
- 31 octobre 2008 : Arrêté ministériel portant désignation de la ZPS « Rivière de Pénerf », après extension en mer
- 31 mars 2011 : Arrêté préfectoral portant désignation du comité de pilotage de la ZSC « Rivière de Pénerf, Marais de Suscinio » et de la ZPS « Rivière de Pénerf » (après extension en mer)
- 05 mai 2011 : Quatrième COPIL et validation du Docob - le SIAGM est reconduit dans sa mission d'opérateur local.
- 05 juillet 2011 : Arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du COPIL Natura 2000
- 05 février 2013 : Arrêté inter-préfectoral portant approbation du DocOb
- 12 septembre 2013 : Cinquième COPIL
- 28 octobre 2014 : Sixième COPIL
- 26 novembre 2015 : Septième COPIL
- 16 janvier 2019 : Huitième COPIL

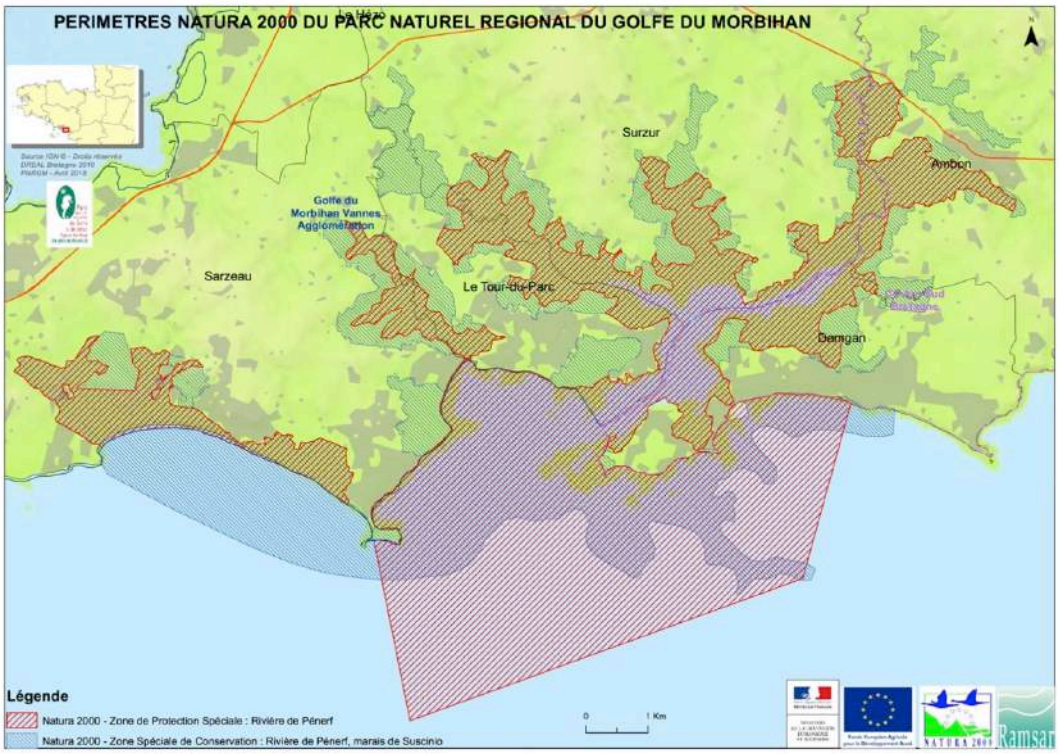

1.3.2 Le DocOb «Rivière de Pénerf»

1.3.2.1 Approbation du DocOb «Rivière de Pénerf»

Le DocOb a été validé par le COPIL du 05 mai 2011 et approuvé par l'arrêté inter-préfectoral n°2013-004 en date du 05 février 2013.

Le DocOb est commun à deux sites Natura 2000 :

- la Zone de Protection Spéciale FR 5310092 «Rivière de Pénerf»,
- la Zone Spéciale de Conservation FR 5300030 «Rivière de Pénerf, Marais de Suscinio».

1.3.2.2 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Au total, le site compte 35 habitats et sous-types d'habitats d'intérêt communautaire, 25 espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et 46 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Dans le DocOb, l'ensemble des enjeux du site sont déclinés à travers 6 orientations :

- Actualiser et renforcer la connaissance
- Sensibiliser les usagers et motiver l'implication des acteurs locaux
- Œuvrer à la protection et à la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- Renforcer et conforter les outils de protection juridique des milieux et espèces,
- Assurer l'intégrité des continuités écologiques et des réseaux trophiques,
- Évaluer la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site.

Pour atteindre ces objectifs, 52 mesures ont été identifiées dans le DocOb, et déclinés dans 16 fiches actions.

1.3.3 Animation par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan a été missionné, dès 2008, comme opérateur local Natura 2000 sur la ZSC FR 5300030 « Rivière de Pénerf, marais de Suscinio » et la ZPS FR 5310092 « Rivière de Pénerf ».

Le Comité de pilotage a été présidé dans un premier temps par le préfet du Morbihan, puis entre décembre 2005 et janvier 2006 par Monsieur le Maire de Damgan.

Faisant suite à l'extension de la ZPS en mer et aux dernières évolutions règlementaires concernant, en particulier, les sites Natura 2000 majoritairement marins (art. R414-9 du code de l'environnement), un nouvel arrêté préfectoral, en date du 31 mars 2011, modifie la composition du Comité de Pilotage. Ce Comité de Pilotage est commun à la ZPS et à la ZSC. Les préfets maritimes et de département ont co-présidé ce nouveau COPIL jusqu'au 05 mai 2011, date à laquelle Monsieur le Maire d'Ambon a été élu président du COPIL.

Une chargée de mission à temps plein a été recrutée au SIAGM de septembre à novembre 2008 pour travailler sur les 2 sites de la Rivière de Pénerf, puis à compter du 29 juin 2009 à hauteur d' 1/4 temps pour mener à bien les missions d'animation et de rédaction confiées au SIAGM. En juillet 2012, un nouvel animateur Natura 2000 a été recruté.

Avec le classement du territoire en Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, le SIAGM a été dissous en décembre 2014 et un nouveau syndicat mixte de gestion a été créé en janvier 2015, assurant la continuité de l'action.

En 2018, suite au démarrage du LIFE intégré Marha, le portage de la mission Natura 2000 a été réorganisée au sein du Parc, avec le recrutement à compter du 12 mars 2018, d'une chargée de mission.

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions du Parc, dans le cadre de l'animation Natura 2000, s'articulent autour des volets suivants :

- Assurer la gestion des habitats et espèces
- Suivre les évaluations d'incidences
- Réaliser des suivis scientifiques
- Informer, communiquer et sensibiliser
- Veiller à la cohérence des politiques publiques
- Assurer la gestion administrative, financière et l'animation de la gouvernance du site.

Ce bilan présente les actions menées dans le cadre de l'animation Natura 2000 en 2019, au travers notamment du concours financier du FEADER et de la DREAL Bretagne. Certaines actions portées par le Parc contribuent également directement à la mise en œuvre des actions prévues au DocOb (Life Marha, …). Contrairement aux années précédentes, ces actions ne sont pas présentées ici.

Mise en œuvre du DocOb

2 Suivis scientifiques et techniques des actions du DocOb « Golfe du Morbihan »

2.1 Acquisition de connaissances / Suivis scientifiques

2.1.1 Participation aux suivis mensuels des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs

2.1.1.1 Comptages mensuels dont Wetlands International

Chaque année, le Parc apporte sa collaboration à l'évaluation des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs au sein des sites Natura 2000 du Golfe du Morbihan. Ces comptages ont été réalisés chaque mois, de janvier à mars puis de septembre à décembre. Ces comptages sont effectués depuis plusieurs années en collaboration avec de nombreux partenaires (l'ONCFS, la RNN des Marais de Séné, Bretagne-Vivante, la Fédération des Chasseurs du Morbihan, les communes de Sarzeau et de l'Ile aux Moines). Le Parc naturel régional du golfe du Morbihan assure le comptage sur l'ensemble du littoral de l'Île d'Arz, soit 10 points d'observations. Les données sont ensuite saisies, puis transmises au directeur scientifique de la RNN des marais de Séné qui réalise la rédaction de la synthèse.

Comme les années précédentes, les données de dénombrements des oiseaux d'eau réalisées à la mi-janvier, ont été transmises à la coordination nationale du Wetlands International. Ces résultats feront l'objet de deux synthèses nationales (une pour les Anatidés, une pour les Limicoles). En parallèle, des transmissions de données spécifiques ont été réalisées pour deux espèces : la Bernache cravant à ventre sombre et l'Avocette élégante, auprès des points de contact nationaux. Les comptages réalisés à la mi-janvier permettent d'estimer à l'échelle mondiale la taille des populations et leurs tendances.

2.1.1.2 Comptage plongeurs et grèbes (janvier)

Un comptage spécifique « oiseaux plongeurs » (harles, garrots, grèbes) a été mis en place depuis 2010 par l'ONCFS, compte tenu des difficultés d'observation pour ces espèces. Le Parc naturel régional du golfe du Morbihan collabore à ce comptage, pour le même secteur que les dénombrements toutes espèces, à savoir le littoral de l'Île d'Arz (10 points d'observations). Le comptage s'est déroulé le 11 janvier 2019. L'ensemble des données a été transmis à l'ONCFS et remontées à la coordination nationale Wetlands.

2.1.2 Suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu

2.1.2.1 Réalisation de dénombrement bi-hebdomadaire des couples et des juvéniles

Le Parc réalise le suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu sur l'ensemble des sites de nidification connus sur son territoire depuis 2014.

En 2019, le Parc a poursuivi ses actions en faveur du Gravelot à collier interrompu, au travers de l'accueil d'un service civique sur une durée de 6 mois. Ainsi, le Parc a assuré le suivi régulier de la reproduction sur l'ensemble des sites de nidification connus sur le territoire et a pris part aux deux recensements régionaux coordonnés par Bretagne-Vivante.

Sur le périmètre du site Natura 2000 du Golfe, 6 sites ont été suivis durant la saison. Au total, 11 couples ont été dénombrés donnant 14 poussins à l'envol.

Le suivi des individus en regroupements post-nuptiaux a fait l'objet cette année, comme l'année dernière, d'une attention particulière avec la possibilité de suivre l'intégralité de la période.

Le suivi sur site des oiseaux bagués s'est poursuivi en 2019, sans que de nouveaux individus puissent être bagués. Ces données ont été transmises, via le coordinateur du programme de baguage, au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO).

En parallèle du suivi de la reproduction de l'espèce, des mesures de préservation ont pu être mises en œuvre en partenariat avec les communes de Saint-Gildas-de-Rhuys, d'Arzon, de Locmariaquer, le service des Espaces Naturels Sensibles du Conseil départemental du Morbihan ainsi que le Conservatoire du littoral. En particulier, en concertation avec la commune de Locmariaquer, il a été reconduit pour une troisième année, la fermeture temporaire au public de l'extrémité de la pointe d'Er long ; site de nidification principal sur la commune. Une communication positive a été mise en œuvre au travers d'un panneau explicatif apposé sur site.

2.1.2.2 Contribution au Plan Régional d'Actions

Le deuxième plan régional d'action en faveur du Gravelot à collier interrompu s'est achevé fin 2016 et n'a pu être reconduit dans un format similaire. Au niveau régional, les actions de coordination portées par Bretagne Vivante se sont donc limitées en 2019 à l'organisation des deux sessions de recensement régional concerté et à la bancarisation des données de suivi collectées par les différents gestionnaires de sites. Dans le cadre de son programme d'action sur la préservation du Gravelot à collier interrompu poursuivi en 2019, le Parc a eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec le coordinateur du programme sur les actions de suivi et de préservation. Le Parc a par ailleurs coordonné l'action des bénévoles lors des deux sessions de recensement régional. Comme les années précédentes, l'ensemble des données acquises lors de la saison de reproduction, ont été transmises à la coordination régionale.

2.1.3 Suivi de la reproduction de la Sterne pierregarin sur les dispositifs artificiels

2.1.3.1 Suivi des pontons de Locmariaquer et de Baden et suivis des aménagements en marais

Initiées en 2004, le Parc a poursuivi ses actions en faveur de la création de sites favorables pour la reproduction de la Sterne pierregarin.

Le Parc assure l'intégralité du suivi de la nidification de l'espèce sur les installations dédiées à Locmariaquer et à Baden, ainsi que dans certains marais du site (Truscat à Sarzeau, Lasné à St Armel, La Villeneuve et l'Étang du Hézo au Hézo). Ainsi, 6 sites ont fait l'objet d'un suivi régulier par les agents du Parc dans le Golfe. Sur ces sites, environ 250 couples de Sternes pierregarins ont ainsi été dénombrés donnant 300 poussins minimum à l'envol.

2.1.3.2 Contribution aux observatoires régionaux et nationaux sur les oiseaux marins

L'ensemble des données d'observation ont été transmises à la coordination Bretagne-Vivante dans le cadre du volet oiseaux marins de l'Observatoire régional de l'avifaune (ORA) ; faisant suite en 2019 à l'Observatoire régional des oiseaux marins de Bretagne (OROM). Ces dernières font l'objet d'une synthèse régionale annuelle (à paraître).

Par ailleurs, les données récoltées dans le cadre de ces suivis intègrent également l'observatoire du réseau national oiseaux marins (RESOM) coordonné par l'AFB.

2.1.4 Autres suivis

2.1.4.1 Participations aux suivis scientifiques et naturalistes au sein des périmètres Natura 2000 (hors marin)

En 2013, afin d'accompagner la mise en œuvre du SCOT de la Communauté de communes de la presqu'île de Rhuys, le Parc a proposé la mise en place, à l'échelle de ce territoire, d'un suivi de deux espèces d'amphibiens patrimoniales et indicatrices de l'état de préservation des continuités écologiques : le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué. En 2019, dans le cadre notamment dans le cadre de l'élaboration du plan d'action territoriale sur les trames naturelles, le Parc a initié un suivi sur trois nouvelles communes du site : Locmariaquer, Saint-Philibert et Crac'h. Cette première session d'inventaire, en partenariat avec les étudiants en BTS GPN du Lycée Kerplouz-LaSalle, a notamment permis de compléter la connaissance de la présence de ces espèces sur ce secteur.

2.1.4.2 Suivi stationnel des herbiers de Zostère dans le cadre de la DCE

Dans le cadre des suivis liés à la Directive cadre sur l'eau (DCE), pour les masses d'eau côtières, l'IFREMER effectue en régie un suivi stationnel sur l'herbier de zostère naine (indicateur Angiosperme) sur le site de Kerlevenan, sur la commune de Sarzeau. Le suivi stationnel de l'herbier de Zostère marine est quant à lui réalisé par les équipes de l'Université de Bretagne Occidental (UBO) au niveau du port d'Arradon. Dans le cadre du projet Interreg IV VALMER (Évaluation des services écosystémiques rendus par les herbiers), il a été identifié la nécessité de disposer de points de suivis stationnels sur les herbiers supplémentaires ; afin notamment de mieux refléter les évolutions des herbiers au sein du Golfe. Par la suite des échanges ont eu lieu entre l'IFREMER et le Parc sur le déploiement de ces nouveaux points de suivi. En 2019, suite à l'accord de financement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Parc a été mandaté pour réaliser un point de suivi stationnel l'herbier de zostère naine complémentaire. Des secteurs favorables, ont ainsi été prospectés en

Rivière d'Auray par le Parc. Après échanges avec les référents de l'IFREMER, le choix s'est porté sur l'Anse de Kercado, sur la commune de Crac'h pour réaliser ce suivi. Le 1er octobre 2019, il a été effectué la première campagne de relevé, suivant le protocole DCE, sur ce site. Les données collectées sont amenées à alimenter la base de données Quadrige2 de l'IFREMER, et feront l'objet d'un rapport.

2.2 Gestion des habitats et espèces

2.2.1 Élaboration et suivi de contrats N2000 / Mobilisation d'autres outils financiers

2.2.1.1 Élaboration de contrat Natura 2000

Tout au long de l'année, des échanges ont eu lieu avec les communes du site et acteurs publiques fonciers, concernant des perspectives du financement de la gestion d'espaces naturels au travers de contrats Natura 2000. Les échanges ont notamment portés sur des projets de restauration pour des habitats de landes sèches (Sarzeau), de pelouses littorales (Ile-aux-Moines), de cordon dunaire (Saint-Gildas-de-Rhuys, Locmariaquer), de marais littoraux (Sarzeau, Larmor-Baden) …

2.2.1.2 Élaboration de contrat Natura 2000 marin : organisation du mouillage sur l'ile d'Ilur

Dans le Golfe, l'île d'Ilur est une île publique rattachée à la commune de l'île d'Arz. Cette île est en quasi-totalité une propriété du Conservatoire du littoral et est gérée par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. Étant l'une des rares îles publiques du Golfe, elle attire de plus en plus de plaisanciers, notamment sur la plage ouest de l'île, où sont situés des herbiers de zostère naine et marine. Actuellement, aucun dispositif d'accueil du public n'est présent sur la grande plage, obligeant les plaisanciers à s'ancrer ou à s'échouer. Seule une bouée de mouillage est présente mais elle est réservée au gestionnaire de l'île. Au vu du nombre croissant de bateaux accostant à Ilur (environ 25 000 personnes ont débarqué sur Ilur en 2018), du danger que cela représente les jours de forte affluence pour la baignade et des effets néfastes constatés des ancrages sur les herbiers, la commune de l'île d'Arz, en partenariat avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, a décidé d'aménager la zone afin de pallier ces différents problèmes. Afin de financer ces aménagements, une demande de subvention par un contrat Natura 2000 marin a été déposée par la commune de l'Île d'Arz, avec l'appui technique des chargés de mission Natura 2000 du parc, le 21 novembre 2019.

Les choix techniques effectués en concertation entre la commune et le Parc naturel régional ont pour objectif de limiter au maximum l'impact des aménagements sur les herbiers de zostères. La méthode retenue comporte des ancres à vis, remplaçant les corps-morts habituels, et ce pour le balisage et le mouillage. Cette méthode permettra d'avoir une emprise au sol très réduite comparée à la pose d'un bloc béton couvrant plus d'un mètre carré d'herbier. Accroché à ces vis, des lignes composées de cordages et manilles et de bouées de surface seront posées. Cette méthode élimine donc à la fois le bloc béton et la chaine mère qui sont les deux éléments principaux responsable de l'impact des mouillages sur les herbiers de zostère. Étant donné que ces aménagements seront principalement utilisés en saison estivale, ils seront retirés à l'automne et remis en place au printemps chaque année par des professionnels.

Au-delà des aménagements financés par le contrat Natura 2000 marin, un panneau d'information sera mis en place sur le site ainsi qu'une ou deux annexes à disposition des plaisanciers afin d'effectuer les allers-retours entre la plage et les bouées de mouillage. Une fois les mouillages mis en place, un suivi scientifique financé par des fonds du ministère sera effectué durant deux ans afin d'étudier la réponse de l'herbier suite à la mise en plage de ces mouillages de moindre impact.

2.2.1.3 Contrat Natura 2000 marin : Mouillages innovants préservant les herbiers de zostère marine

En 2017, pour pallier aux effets de ragage de la chaîne basse des corps-morts sur les herbiers de zostères marines, quatre mouillages à moindre impacts avaient été mis en place dans le cadre d'un contrat Natura 2000 marin, au titre de démonstrateur : deux sur la commune d'Arradon (Port et Zone de mouillages de Kerat) et deux sur la commune d'Arzon (Port Navalo). En 2019, a poursuivi l'accompagnement du dispositif mis en œuvre. Une réunion d'information a notamment été conduite auprès de la commune d'Arzon le 26 avril 2019, afin de présenter un bilan de l'expérimentation et évoquer les pistes en vue d'une généralisation du dispositif. Une réunion similaire est programmée pour la commune d'Arradon. Par ailleurs, afin d'obtenir une série temporelle continue, le suivi écologique des herbiers de zostère marine sur les sites d'études a été reconduit en fonds propre. De plus, il a été mené au début du printemps, par la société conceptrice, une vérification de l'état de l'ensemble du dispositif, ainsi que la réalisation de quelques optimisations techniques. Enfin, le Parc a présenté une communication sur cette expérience, à l'occasion d'une journée inter-professionnelle sur les mouillages Eco-Innovants organisée par l'Agence Française pour la biodiversité, dans le cadre du réseau « econaviguer dans une AMP », le 21 novembre 2019.

2.2.1.4 Contrat Natura 2000 : Restauration des dunes des Gohvelins (Saint-Gildas-de-Rhuys)

En 2017, le Parc a accompagné la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 au bénéfice de la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, portant d'une part sur la mise en défend du cordon dunaire de la plage des Gohvelins, et d'autre part sur une expérimentation à grande échelle d'arrachage du baccharis par traction équine, en bordure de la lagune de Kerpont. A la suite de ce contrat, cette deuxième opération a été poursuivie en régie par commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, ainsi que par les Espaces Naturels Sensibles du département du Morbihan, sur le site limitrophe de Kervert. Dans ce cadre, le parc a poursuivi l'accompagnement technique de la réalisation de ces chantiers.

2.2.2 Animation pour la signature de Charte N2000

2.2.2.1 Étude d'opportunité

En 2018 des échanges avaient été menés avec le représentant l'Association des Petites Iles de France pour évoquer l'opportunité de mobiliser une Charte Natura 2000, ou d'autres formes d'engagement pour valoriser et encadrer la gestion réalisée au sein des îles privées. Il n'y a pas d'actualités en 2019 concernant la mise en œuvre de cet outil.

2.2.3 Animation des mesures agro-environnementales dans le cadre du PAEC 2015-2020 (au sein du site N2000)

2.2.3.1 Promotion et accompagnement des contractants 2015, 2016 et 2017

En 2019, dans un contexte de consommation importante des fonds FEADER pour la programmation 2015-2020, et suite aux décisions de la Commission Agro-environnementale, la grande majorité des mesures localisées sont fermées pour le PAEC du Parc ; à l'instar des autres territoires bretons engagés en PAEC. Le Parc à néanmoins sollicité, auprès de la Région Bretagne, le maintien de l'ouverture des mesures de gestion de la pression de pâturage (HE04) et de retard de fauche (HE05). Celles-ci faisant cependant l'objet de critères restreints d'éligibilité, il n'y a pas eu de nouveaux engagements en MAEC au sein des sites Natura 2000 pour l'année 2019. Une animation a cependant eu lieu auprès des exploitants agricoles préalablement engagés ou ceux souhaitant obtenir des informations dans la perspective d'un engagement futur.

2.2.4 Accompagnement des gestionnaires d'espaces naturels (dont GT dédié)

2.2.4.1 Accompagnement des collectivités/gestionnaires (plans de gestion, études...)

Le Parc a délivré une expertise technique auprès des communes, dans la gestion des habitats et espèces patrimoniales du site. En particulier, il a accompagné la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys dans la production d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude sur le site de la lagune de Kerpont, portant sur un diagnostic hydraulique et écologique et la formulation de scénarios de gestion.

Par ailleurs, des échanges réguliers ont lieu avec les techniciens du Conservatoire du littoral, ainsi que ceux des Espaces Naturels Sensibles du département du Morbihan. En particulier, en 2019, au côté du Conservatoire du littoral, le Parc a pris part à différents travaux : Le Parc a participé aux réunions du comité de pilotage pour l'élaboration du plan de gestion des marais de Pen en Toul, à Larmor-Baden. Il est intervenu, le 08 février 2019, à réunion publique d'information sur les aménagements futurs du site de Saint-Pierre-Lopérec à Locmariaquer ; en présence également de la mairie et la DDTM du Morbihan. A cette occasion, les enjeux de conservation des habitats et espèces du site ont été présenté. Par ailleurs, suite à cette réunion, le Parc a participé à deux réunions de concertation avec les acteurs de sports de nature. Enfin, le parc a accompagné un stage sur la gestion des landes des sites de la commune de Saint-Philibert.

2.2.5 Lutte collective contre le baccharis

2.2.5.1 Connaissance (cartographies, projet télédétection avec Agrocampus Rennes)

Depuis 2015, dans le cadre de la dynamique portée par le PNR et ses partenaires sur la lutte contre cette espèce, une acquisition de connaissance est réalisée sur la répartition des foyers de baccharis. Ceci dans l'objectif, à la fois, de détecter les foyers d'émergence et de fournir des aides à la décision et à la planification des actions de lutte à mener. En 2019, le Parc a poursuivi la réalisation de cartographie de présence de foyers à l'échelle communale, en y incluant des informations sur les faciès et la densité de recouvrement. En 2019, l'inventaire sur la commune de l'île d'Arz a été réalisé. Par ailleurs, des inventaires au sein de différentes communes, telles que celles de Sarzeau et de Saint-Philibert, ont été complétés.

Les échanges se sont poursuivis en 2019, avec l'Agrocampus Ouest, pour poursuivre l'expérimentation d'utilisation de la télédétection (images drones et satellitaires) pour cartographier le baccharis à grande échelle. Les échanges ont porté sur l'encadrement commun d'un stage de Master 2, avec un objectif de validation de la chaine de traitement et l'expérimentation de l'intégration d'aspects de détection automatisée via le deep-learning. Dans cette optique, une scène d'image satellitaire Pléiades avait été commandé par le Parc auprès d'Airbus DS Geo, à l'automne 2018, lors de la période de floraison du baccharis.

2.2.5.2 Animation et coordination des collectifs

Dans la continuité de l'action pilote lancée en 2014 sur la commune de Séné de lutte contre le baccharis, le Parc conduit l'animation d'une lutte collective et coordonnée contre cette espèce sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec le Collectif anti-baccharis. L'objectif est dans un premier temps de stopper les fronts de progression de l'espèce, et de progressivement reconquérir des milieux naturels dégradés par l'espèce.

En 2019, pour la cinquième année consécutive, le Parc a poursuivi la coordination de cette démarche, en proposant notamment un accompagnement à de nouvelles communes littorales souhaitant intégrer la

dynamique. Les mairies associées aux associations, ont ainsi conduits une cinquantaine de chantiers bénévoles d'arrachage de baccharis durant la période d'intervention. Dans ce cadre, les chargés de mission Natura 2000 ont notamment pris part à différents chantiers, notamment au travers d'une action conjointe mené avec le Collectif Anti-baccharis et le Canoë-kayak Club de Vannes pour la conduite d'un chantier sur l'île privée de Godec. Dans ce cadre le Parc a notamment mis à disposition des moyens techniques, avec l'île d'Ilur comme plateforme logistique. Le Parc s'est également porté acquéreur de plusieurs « baccharraches » de dernière génération, qui ont été distribués auprès des communes du site, au bénéfice des collectifs.

2.2.5.3 Réglementation

Le Parc a participé à la réflexion concernant l'opportunité de la prise d'un arrêt cadre de lutte contre le baccharis. Un courrier de sollicitation a été adressé par le Parc au Préfet du Morbihan, en ce sens.

2.2.6 Actions sur les autres espèces exotiques envahissantes

2.2.6.1 Accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes

En 2019, l'action pilote de gestion des renouées asiatiques par le pâturage caprin (Chèvres des fossés) a été une nouvelle fois reconduite sur la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys. Le chargé de mission Natura 2000 a accompagné la démarche. Le Parc a également accompagné les communes de Vannes et du Hézo dans des projets de lutte contre le Myriophylle aquatique.

2.2.6.2 Espèces exotiques envahissantes à enjeux sanitaires

Les espèces exotiques envahissantes peuvent impacter de manière importante la santé humaine et certaines font ainsi l'objet d'un plan de lutte. L'ARS a confié à la FREDON Bretagne la mise en œuvre d'action de lutte. Un comité de pilotage a été mis en place au niveau de la région Bretagne, auquel le Parc participe. La FREDON Bretagne a sollicité le Parc pour être référent territorial dans le cadre de cette lutte. Une première réunion conjointe d'information à destination des collectivités intercommunales du Parc s'était déroulée fin décembre 2017. En 2018, des communes du Parc se sont lancées dans l'inventaire et le recensement des espèces cibles, en particulier la Datura stramoine. En 2019, la commune de Sarzeau a procédé à un arrachage de Datura sur plusieurs sites. Ces dernières ont ensuite été envoyées vers un centre d'incinération à Pontivy.

2.2.7 Installation et entretien des mouillages de moindre impact pour les plongeurs

Le Parc assure le suivi et l'entretien de mouillages respectueux des fonds marins à destination des plongeurs. Ces mouillages se situent à l'entrée du Golfe du Morbihan proche de l'Ile Longue et au Grégan et ont pour objectif de préserver la richesse biologique des fonds rocheux à gorgones, en supprimant les ancrages successifs des bateaux des plongeurs. En 2019, deux nouveaux mouillages ont été ajoutés près de la cale au Sud-Est de l'Île Longue. Sur les 4 mouillages à l'Ouest de l'Île Longue déjà en place les années précédentes, seuls 3 ont été renouvelés suite à un problème technique sur le quatrième. Avec celui au Grégan, cela porte à 6 le nombre de mouillages de moindre impact disponibles pour les plongeurs dans le Golfe. En 2020, selon opportunité, un quatrième mouillage à l'Ouest de l'Île Longue pourrait être réinstallé et un nouveau mouillage serait mis en place à proximité de l'île de Brannec.

2.3 Information, communication et sensibilisation

2.3.1 Actions de sensibilisations sur la préservation du Gravelot à collier interrompu

2.3.1.1 Animation postée, sessions d'informations auprès des élus et des différents usagers

Dans le cadre du suivi des populations de Gravelots à collier interrompu, le Parc a organisé en 2019, 3 animations postées entre le 09 août et le 2 septembre sur les plages à forts enjeux de nidification, permettant de sensibiliser environ 90 personnes. Des affiches ont également été distribuées dans les campings, mairies et offices de tourisme afin de sensibiliser le grand public à la fragilité de cette espèce et aux bonnes pratiques à adopter. Des messages de sensibilisation ont également été diffusés par le biais des bulletins municipaux, dans les communes concernées. Concernant le jeune public, une animation sur 3 jours auprès de classes de primaires de Locmariaquer a été proposée ainsi qu'une animation plus courte auprès du centre de loisirs de Vannes.

Comme les années précédentes, le Parc a conduit des réunions d'informations auprès des communes concernés pour dresser le bilan de l'action de l'année précédente et planifier conjointement les opérations à mener.

Dans les communes de Saint-Gildas-de-Rhuys, Arzon, Sarzeau et Locmariaquer, la service civique a effectué des formations auprès des saisonniers en charge du nettoyage des plages, afin de présenter les zones utilisées par les gravelots et de les sensibiliser à la fragilité de cette espèce.

Un échange entre le Parc et l'association « Les mains dans le sable », qui effectue de nombreux nettoyages de plages, a eu lieu le 13 mai 2019 afin d'organiser au mieux les dates et lieux de ramassages de déchets. Grâce à cette réunion, la personne en charge de l'organisation nettoyages de plages a contacté plusieurs fois le Parc afin d'avoir des informations sur la présence ou non de gravelots sur la plage ciblée.

2.3.2 Sensibilisation à la problématique des espèces exotiques envahissantes

Dans le cadre de la coordination de la lutte collective contre le baccharis, le Parc a communiqué sur les enjeux liés à la présence de cette espèce, et a par ailleurs assuré la promotion de l'ensemble des chantiers, au travers de ses différents supports de communication. De plus, cette démarche a été l'occasion de sensibiliser à la problématique des espèces exotiques envahissantes dans sa globalité.

2.4 Accompagnement des porteurs de projets

Projets sur le domaine public maritime

- AOT bouée multi-paramètre – Séné
- AOT création de platelage sur sentier côtier – Plougoumelen
- Renouvellement d'AOT Sept-îles
- Renouvellement d'AOT cale d'Er Runio
- Renouvellement d'AOT escalier – Arradon
- Renouvellement d'AOT escalier – Baden
- Renouvellement d'AOT pontons à sternes – Locmariaquer et Baden
- Renouvellement d'AOT terrasse – Île d'Arz
- Renouvellement d'AOT ZMEL d'Arzon
- Renouvellement d'AOT ZMEL Île-aux-moines

- Renouvellement d'AOT ZMEL Saint-Philibert
- Renouvellement d'AOT cale d'Hent Tenn
- Renouvellement d'AOT accès au DPM – Locmariaquer
- Extension du périmètre portuaire – Île d'Arz et Vannes
- Ramassage d'algues et circulation sur DPM par Olmix

<u>Projets d'aménagement et d'urbanisme</u>

- Abattage d'arbres – Sarzeau
- Abattage d'arbres – Arzon
- Abattage d'arbres – Surzur
- Abattage d'arbres - Arradon
- Permis d'aménager parking Baden
- Permis d'aménager changement de toiture – Île d'Arz
- Permis d'aménager création garage – Arzon
- Permis d'aménager SPPL - Le Bono
- Modification du tracé du sentier côtier – Arradon
- Déclaration préalable – Île-aux-moines
- Déclaration préalable travaux de couverture – Govihan
- Clôture Brehuidic - Sarzeau

<u>Manifestations sportives et culturelles</u>

- Création de parcours labellisés « Station de Trail »
- Semaine du Golfe 2019
- Raid du Golfe 2019

2.4.1.1 Semaine du Golfe Édition 2019

A l'instar des éditions précédentes, cet événement d'envergure a mobilisé les animateurs Natura 2000 de manière importante. Notamment, à la suite d'échanges avec l'organisation et les services de l'État dans le cadre d'une médiation, les mesures d'accompagnement suivantes ont été menées : repérage des colonies d'oiseaux marins sur l'île longue et mise en place de panneaux d'interdiction de débarquement, surveillance et sensibilisation sur l'eau, diffusion de supports de sensibilisation auprès des navigants et formation des référents bénévoles.

2.4.1.2 Réflexions sur la servitude de passage des piétons sur le littoral et les sentiers côtiers

Le Parc a sollicité la DDTM du Morbihan pour un travail conjoint sur le sujet du sentier côtier afin d'aller vers une démarche systémique de réflexion à l'échelle du Golfe et du Parc. Il s'agit dans un premier temps d'avoir une vision globale sur sa mise en œuvre, tant sur la création que sur les suspensions à mettre en place. Pour Cela se fera après la réalisation d'un diagnostic fin sur les linéaires, approuvés par arrêtés du Préfet, sur le linéaire aménagé ainsi que sur les enjeux conjugués de fréquentation et de biodiversité. La dégradation de certaines portions du sentier côtier est un constat qui est partagé par plusieurs communes du Parc. Cette problématique est donc intégrée dans cette phase d'état des lieux.

2.5 Participation à la mise en œuvre des politiques publiques

2.5.1 Participation au SMVM

2.5.1.1 Participation aux instances de révision du SMVM (dont groupe des animateurs)

L'État a entamé en 2016 un processus de révision du Schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan. Après avoir été mise en pause, la dynamique de révision du SMVM a repris en septembre 2018. Dans ce cadre, le Parc participe aux groupes techniques et instances coordonnés par la DDTM du Morbihan. Ainsi le Parc a participé à la réunion du Comité de pilotage du projet du 11 juin 2019. Par ailleurs, un temps important a été consacré par plusieurs agents du Parc, dont le chargé de mission Natura 2000 à la relecture du deuxième volet du futur document du SMVM, portant sur les orientations de gestion.

2.5.1.2 Animation du comité biodiversité du golfe du Morbihan/groupe biodiversité du SMVM

Le Parc est animateur aux côtés de l'ONCFS, de la DDTM du Morbihan et de la DREAL Bretagne, du groupe biodiversité du SMVM. Dans ce cadre, le chargé de mission Natura 2000 a participé à des réunions de préparation et à l'animation d'une session du groupe biodiversité du SMVM le 20 mars 2019. Ce groupe de travail avait pour objectifs de stabiliser les orientations de gestion préalablement co-construites.

2.5.1.3 Participation ponctuelle aux groupes thématiques du SMVM

Le Parc est co-animateur avec la DDTM du groupe Stratégies littorales et participe aux réunions des autres groupes : activités maritimes primaires, usages du plan d'eau et stratégies littorales.

2.5.2 Appui à la mise en œuvre de dispositifs de protection

2.5.2.1 Mesure M003 de la DCSMM « Zones de Protection Forte »

Le Parc a contribué au travail de recensement des outils de protection fortes menés par la DREAL Bretagne. Par la suite, sur sollicitation de cette dernière, le Parc a réalisé un état de l'art de la connaissance de la superposition des pressions des usages sur les emprises connues d'herbiers de zostères. Ce travail a fait l'objet d'une synthèse sous forme d'un système d'information géographique.

2.5.2.2 Arrêté de protection de biotope

Le Parc a notamment contribué aux réflexions menant à la création d'un arrêté de protection de biotope pour le site des Landes de Kercadoret, à Locmariaquer ; site abritant notamment l'une des dernières populations d'Azuré des Mouillères.

2.5.2.3 Appui à la maitrise foncière

Dans le cadre du partenariat avec le Conservatoire du littoral, les échanges se sont poursuivis concernant le travail mené par ce dernier portant sur le diagnostic des emprises en domaine public maritime sur la commune de Theix-Noyalo. Par ailleurs, le Parc a également contribué à des travaux menés dans le cadre d'un stage, portant sur la stratégie d'acquisition foncière du Conservatoire pour les îles et îlots, avec comme site pilote le golfe du Morbihan.

2.6 Gestion administrative et financière

2.6.1.1 Coordination de l'animation PNRGM-ONCFS-DDTM

Durant l'année 2019, une réunion a eu lieu entre les chargés de mission Natura 2000 du Parc et de l'ONCFS afin de rendre compte de l'avancement des différents contrats, évaluations d'incidences ou projets en cours. La DDTM était également présente.

2.6.1.2 Renseignement de la base Sin2

A l'occasion des journées organisés par la DDTM à destination des chargés de mission Natura 2000 du Morbihan, du 19 et 20 juin 2019, il a été poursuivi le travail de bancarisation du document d'objectifs « Golfe du Morbihan » sur la base Sin2.

2.6.1.3 Réponse Appels à projets complémentaires

(Voir 2.8)

Dans le cadre de l'appel à projet de la Fondation François le Sommer, sur les conflits « Homme-faune sauvage », le Parc a porté une candidature concernant une action de dératisation de l'île d'Ilur et des îlots adjacents, dans un objectif de consolider, et de favoriser le retour des colonies d'oiseaux marins nicheurs.

2.7 Gouvernance

2.7.1 Organisation du comité de pilotage annuel (au sein du Comité de gestion du Golfe du Morbihan)

2.7.1.1 Comité de pilotage des sites Golfe du Morbihan

En 2019, le comité de gestion du Golfe du Morbihan, au sein duquel le COPIL est intégré, n'a pas été réuni, en raison notamment de l'actualité de révision du SMVM. Le Parc et l'ONCFS ont sollicité, dans un courrier conjoint, le Préfet maritime de l'Atlantique et le Préfet du Morbihan pour la tenue d'un Comité de pilotage courant 2020.

2.8 Autres actions menées dans le cadre de Natura 2000

2.8.1.1 Appel à projet du MTES

En 2019, le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan a répondu à l'appel à projets du Ministère de la Transition écologique et solidaire : « Acquisition de connaissances sur le milieu marin en appui à la mise en œuvre de la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin - Évaluation de l'efficacité écologique et économique de mesures de gestion prises en faveur de l'environnement marin ». Le projet présenté par le Parc a été lauréat pour la façade Atlantique. Il portera sur une évaluation à trois niveaux des dispositifs de mouillages à moindres impacts préalablement mis en œuvre dans le cadre des contrats Natura 2000 marins : évaluation écologique (suivi comparatif de la dynamique de l'herbier post implantation), évaluation économique (analyse comparative coût/bénéfice) et sociologique (enquête de perception auprès des usagers) ; ceci dans le but de promouvoir une généralisation de la conversion des mouillages vers ce type de mouillages innovants.

3 Suivis scientifiques et techniques des actions du DocOb « Rivière de Pénerf »

3.1 Acquisition de connaissances / Suivis scientifiques

3.1.1 Coordination des suivis mensuels des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs

3.1.1.1 Animation de la démarche auprès des partenaires

En Rivière de Pénerf, pour la sixième année consécutive, le Parc a assuré la coordination du dénombrement des 29 secteurs (estrans, marais, bassins de lagunage) de la ZPS. Ces comptages mensuels coordonnés font intervenir, dans le cadre d'un partenariat, des équipes de techniciens du Parc, de l'ONCFS, de la Fédération des Chasseurs du Morbihan et des bénévoles de Bretagne-Vivante Ornithologie.

3.1.1.2 Comptages mensuels dont WI

Comme les années précédentes, les données de dénombrements des oiseaux d'eau réalisées à la mi-janvier, dans le cadre du Wetlands International, ont été transmises à la coordination nationale. Ces résultats feront l'objet de deux synthèses nationales (une pour les Anatidés, une pour les Limicoles). En parallèle, les données de dénombrement mensuel, en ce qui concerne spécifiquement l'Avocette élégante et la Bernache cravant, ont également été transmises à la coordination nationale.

3.1.1.3 Centralisation des données et restitution mensuelle

Depuis 2014, le Parc est en charge de centraliser les données de comptage auprès de chaque partenaire et de les regrouper dans une base de données qui était ensuite diffusée par mail régulièrement aux partenaires. Sur le modèle de la saisie des données pour les comptages Golfe, il a été décidé de faire évoluer le processus de saisie et de restitution, en proposant l'accès à une interface de saisie hébergé sur un espace partagé ; afin que chaque partenaire puisse éventuellement immédiatement corriger sa saisie. Cette base de données partagée est active depuis septembre 2019.

3.1.1.4 Production d'une synthèse annuelle

En janvier 2019, les synthèses 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 ont été transmises aux différents partenaires. La synthèse 2018/2019 est en cours de réalisation et sera diffusée au premier semestre 2020.

3.1.2 Suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu

3.1.2.1 Réalisation de dénombrement bi-hebdomadaire des couples et des juvéniles

Le Parc réalise le suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu sur l'ensemble des sites de nidification connus sur son territoire depuis 2014, au travers de l'accueil d'une service civique sur une durée de 6 mois.

Le Parc a assuré de nouveau en 2019 un suivi bi-hebdomadaire des différents sites de reproduction connus sur la commune de Sarzeau (de la Pointe de Beg Lan à la Pointe de Penvins), et a également pris part aux deux recensements régionaux coordonnés par Bretagne-Vivante. Au total, sur ce secteur, 10 couples ont été dénombrés et il a été comptabilisé au moins 8 poussins à l'envol.

Comme l'année dernière, le suivi des individus en regroupements post-nuptiaux ont également fait l'objet d'une attention particulière, avec la possibilité de suivre l'intégralité de la période.

Le suivi sur site des oiseaux bagués s'est également poursuivi en 2019. Ces données ont été transmises, via le coordinateur du programme de baguage, au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO).

3.1.2.2 Contribution au Plan Régional d'Actions

Le deuxième plan régional d'action en faveur du Gravelot à collier interrompu s'est achevé fin 2016 et n'a pu être reconduit dans un format similaire. Au niveau régional, les actions de coordination portées par Bretagne Vivante se sont donc limitées en 2019 à l'organisation des deux sessions de recensement régional concerté et à la bancarisation des données de suivi collectées par les différents gestionnaires de sites. Dans le cadre de son programme d'action sur la préservation du Gravelot à collier interrompu poursuivi en 2019, le Parc a eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec le coordinateur du programme sur les actions de suivi et de préservation. Le Parc a par ailleurs coordonné l'action des bénévoles lors des deux sessions de recensement régional. Comme les années précédentes, l'ensemble des données acquises lors de la saison de reproduction, ont été transmises à la coordination régionale.

3.1.3 Suivi de la reproduction de la Sterne pierregarin dans les marais littoraux

3.1.3.1 Suivi de l'îlot de Riom, des marais de chasse privés et du marais de Suscinio

Suite à la création d'un ensemble d'îlots de grandes tailles au sein de la lagune ouest dans les marais de Suscinio à l'automne 2016, des suivis ont été conduits sur l'ensemble de la saison de reproduction. Le Parc a également suivi l'îlot du marais de Kerboulico. Environ 140 couples de Sternes pierregarins ont ainsi été dénombrés sur ces sites donnant 185 poussins à l'envol au minimum.

3.1.3.2 Contribution aux observatoire régionaux et nationaux sur les oiseaux marins

L'ensemble des données d'observation ont été transmises à la coordination Bretagne-Vivante dans le cadre du volet oiseaux marins de l'Observatoire régional de l'avifaune (ORA) ; faisant suite en 2019 à

l'Observatoire régional des oiseaux marins de Bretagne (OROM). Ces dernières font l'objet d'une synthèse régionale annuelle (à paraître).

Par ailleurs, les données récoltées dans le cadre de ces suivis intègrent également l'observatoire du réseau national oiseaux marins (RESOM) coordonné par l'AFB.

3.1.4 Autres suivis oiseaux nicheurs

3.1.4.1 Dénombrement des colonies Ardéidés, Grand cormoran, Hirondelle de rivage…

En 2019, le Parc a procédé au dénombrement de la colonie reproductrice de Grands cormorans installée dans les marais de la pointe de Bécudo à Sarzeau.

3.1.5 Participation autres suivis

3.1.5.1 Participations aux suivis scientifiques et naturalistes au sein des périmètres Natura 2000 (hors marin)

3.1.5.1.1 Programme Vigie-Chiro

Le programme Vigie-Chiro est un programme de connaissance participatif sur les chauves-souris communes, porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle dans le cadre de la plateforme Vigie-Nature. Ce programme est développé en Bretagne par le Groupe Mammalogique Breton (GMB). Le protocole de suivi repose sur l'enregistrement, à l'aide d'un détecteur, des ultrasons produits lors des séances de chasse des chauves-souris. L'acquisition se fait lors d'un trajet en voiture suivant un itinéraire de 30 km, à vitesse constante (25 km/h) ; durant lequel des enregistrements sont réalisés sur des sections de 2 km alternant avec des sections de 1 km de long sans enregistrement. En 2017, le GMB a confié au Parc la réalisation d'un circuit routier sur la commune de Surzur. Deux prospections ont été réalisées en 2019, une le 23 juillet2019 et l'autre le 27 août 2019. Les données ont été par la suite transmises, pour bancarisation et analyse.

3.1.5.1.2 Suivi des oiseaux bagués

Le Parc poursuit ses contributions aux programmes de suivis des oiseaux bagués, en transmettant les combinaisons aux différents programmes de baguages. Ces programmes régionaux, nationaux et internationaux visent à améliorer la connaissance des mouvements migratoires d'espèces cibles (Avocette élégante, Spatule blanche, Mouette mélanocèphale, Fuligule morillon, etc.) ainsi que les échanges entre les différentes populations d'oiseaux.

En collaboration avec le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, un programme de bagage sur le Phragmite aquatique a été mis en place dans le marais de Tréhervé (commune d'Ambon) pour la troisième année consécutive.

Dans le cadre du Plan national d'action sur le Phragmite aquatique, le Parc a effectué dix sessions de captures et de baguages au mois d'août 2019 dans le marais de Tréhervé, commune d'Ambon, en limite du site Natura 2000. A cette occasion, il a été confirmé la présence d'une population non négligeable de Panure à moustaches, de Locustelle luscinioïde et de Gorge-bleue à miroir de Nantes. Cette année fut également marquée par la capture de trois individus de Phragmite aquatique. L'ensemble de ces données de suivi sont transmises au CRBPO.

3.2 Gestion des habitats et espèces

3.2.1 Élaboration et suivi de contrats N2000 / Mobilisation autres outils financiers

3.2.1.1 Concertation avec les communes pour la canalisation des flux fréquentation/reposoirs marée

En 2019, des premiers échanges ont eu lieu avec la commune de Damgan et les services de l'Etat concernant l'évolution des aménagements liés aux flux de fréquentation (pédestres et motorisés) au niveau du site, à forte sensibilité, de la Pointe du Dibenn.

3.2.1.2 Concertation avec acteurs cynégétique - gestion EEE et hydraulique

Suite aux travaux préalables de diagnostic des enjeux écologiques dans un panel de marais privés de chasse, une réunion a été mené le 08 janvier 2019 avec la Fédération des chasseurs du Morbihan, pour évoquer les pistes d'actions concernant un accompagnement des différents propriétaires dans la gestion des espèces exotiques envahissantes recensés dans leurs marais, ainsi que la gestion hydraulique associée.

3.2.1.3 Diagnostic de la pratique du pâturage en prés salés

En 2008, lors du diagnostic pour l'élaboration du Docob de la Rivière de Pénerf, l'étude du Conservatoire botanique de Brest avait mis en évidence, les effets du surpâturage ovin sur la conservation des habitats de prés salés du bas schorre. Constatant une évolution des pratiques sur le site, il a été décidé de mettre à jour cet état des lieux concernant l'amplitude et la localisation de la pratique de pâturage sur prés-salés. En 2019, le Parc a ainsi accueilli durant 3 mois une stagiaire pour réaliser un diagnostic des activités de pâturage sur prés-salés et proposer une méthodologie simplifiée de suivi des effets sur les communautés végétales. A la suite des rencontres ont été menés avec plusieurs agriculteurs concernés pour évoquer les pistes d'évolution envisageables (Contrat, MAEC…)

3.2.2 Animation pour la signature de Charte N2000

3.2.2.1 Étude d'opportunité

Sans objet en 2019.

3.2.3 Animation des mesures agro-environnementales dans le cadre du PAEC 2015-2020 (au sein du site N2000)

3.2.3.1 Promotion et accompagnement des contractants 2015, 2016 et 2017

En 2019, dans un contexte de consommation importante des fonds FEADER pour la programmation 2015-2020, et suite aux décisions de la Commission Agro-environnementale, la grande majorité des mesures localisées sont fermées pour le PAEC du Parc ; à l'instar des autres territoires bretons engagés en PAEC. Le Parc à néanmoins sollicité, auprès de la Région Bretagne, le maintien de l'ouverture des mesures de gestion de la pression de pâturage (HE04) et de retard de fauche (HE05). Celles-ci faisant cependant l'objet de critères restreints d'éligibilité, il n'y a pas eu de nouveaux engagements en MAEC au sein des sites Natura 2000 pour l'année 2019. Une animation a cependant eu lieu auprès des exploitants agricoles préalablement engagés ou ceux souhaitant obtenir des informations dans la perspective d'un engagement futur.

3.2.4 Lutte collective contre le baccharis

3.2.4.1 Connaissance (cartographies, projet télédétection avec Agrocampus Rennes)

Depuis 2015, dans le cadre de la dynamique portée par le PNR et ses partenaires sur la lutte contre cette espèce, une acquisition de connaissance est réalisée sur la répartition des foyers de baccharis. Ceci dans l'objectif, à la fois, de détecter les foyers d'émergence et de fournir des aides à la décision et à la planification des actions de lutte à mener. En 2019, des inventaires au sein de différentes communes, telles que celles de Sarzeau et ont été complétés ou amorcés (Surzur).

Les échanges se sont poursuivis en 2019, avec l'Agrocampus Ouest, pour poursuivre l'expérimentation d'utilisation de la télédétection (images drones et satellitaires) pour cartographier le baccharis à grande échelle. Les échanges ont porté sur l'encadrement commun d'un stage de Master 2, avec un objectif de validation de la chaine de traitement et l'expérimentation de l'intégration d'aspects de détection automatisée via le deep-learning. Dans cette optique, une scène d'image satellitaire Pléiades avait été commandé par le Parc auprès d'Airbus DS Geo, à l'automne 2018, lors de la période de floraison du baccharis.

3.2.4.2 Animation et coordination des collectifs

Dans la continuité de l'action pilote lancée en 2014 sur la commune de Séné de lutte contre le baccharis, le Parc conduit l'animation d'une lutte collective et coordonnée contre cette espèce sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec le Collectif anti-baccharis. L'objectif est dans un premier temps de stopper les fronts de progression de l'espèce, et de progressivement reconquérir des milieux naturels dégradés par l'espèce.

En 2019, pour la cinquième année consécutive, le Parc a poursuivi la coordination de cette démarche, en proposant notamment un accompagnement à de nouvelles communes littorales souhaitant intégrer la dynamique. Les mairies associées aux associations, ont ainsi conduits une cinquantaine de chantiers bénévoles d'arrachage de baccharis durant la période d'intervention. Dans ce cadre, les chargés de mission Natura 2000 ont notamment pris part à différents chantiers, notamment sur la commune d'Ambon. Le Parc s'est également porté acquéreur de plusieurs « baccharraches » de dernière génération, qui ont été distribués auprès des communes du site, au bénéfice des collectifs.

3.2.5 Autres actions sur les espèces exotiques envahissantes

3.2.5.1 Espèces exotiques envahissantes à enjeux sanitaires

Les espèces exotiques envahissantes peuvent impacter de manière importante la santé humaine et certaines font ainsi l'objet d'un plan de lutte. L'ARS a confié à la FREDON Bretagne la mise en œuvre d'action de lutte. Un comité de pilotage a été mis en place au niveau de la région Bretagne, auquel le Parc participe. La FREDON Bretagne a sollicité le Parc pour être référent territorial dans le cadre de cette lutte. Une première réunion conjointe d'information à destination des collectivités intercommunales du Parc s'était déroulée fin décembre 2017. En 2018, des communes du Parc se sont lancées dans l'inventaire et le recensement des espèces cibles, en particulier la Datura stramoine. En 2019, la commune de Sarzeau a procédé à un arrachage de Datura sur plusieurs sites. Ces dernières ont ensuite été envoyées vers un centre d'incinération à Pontivy.

3.3 Information, communication et sensibilisation

3.3.1 Carte de sensibilité des enjeux avifaune

3.3.1.1 Centralisation et mise en forme des données

Les données récoltées notamment au travers du suivi de la saison de reproduction du Gravelot à collier interrompu, du suivi de la colonie de Grand cormoran, ainsi que des observations ponctuelles (ex : colonies d'hirondelles de rivages), ont contribué à alimenter la connaissance des secteurs à enjeux pour la nidification de l'avifaune, à l'échelle du site.

3.3.2 Actions de sensibilisations sur la préservation du Gravelot à collier interrompu

3.3.2.1 Animation postée, sessions d'informations auprès des élus et des différents usagers

Dans la continuité des démarches mises en œuvre depuis 2014, sur la sensibilisation des collectivités et des différentes catégories d'usagers à la préservation du Gravelot à collier interrompu, les actions de sensibilisation ont été poursuivies et amplifiées, grâce au renfort d'un service civique dédié à cette mission. Une affiche de sensibilisation a notamment été déposée dans les mairies, les Offices de tourisme et les campings. De plus, des animations postées à destination du grand public ont été réalisées sur différentes plages. Environ 90 personnes fréquentant les plages de Suscinio et de Landrezac ont pu être ainsi sensibilisées à cet enjeu au travers de quatre sessions d'animation. Ces animations ont également été l'occasion de sensibiliser le grand public à l'ensemble des enjeux de préservation des habitats fonctionnels de l'espèce (dunes, laisses de mer, déchets…).

En parallèle du suivi régulier de la reproduction du Gravelot à collier interrompu, des enclos temporaires ont été placés sur les hauts de plage afin de préserver les nids du piétinement. Au total, 3 enclos ont été positionnés sur la commune de Sarzeau, au sein de la plage de Suscinio. Comme l'année précédente, le choix a été fait de mettre en place des enclos de grande taille car il avait été observé les années précédentes que les petits enclos étaient susceptibles de permettre aux prédateurs d'identifier plus facilement la localisation des nids. Une communication positive a été mise en œuvre au travers de panneaux explicatifs apposer sur ces enclos.

3.3.3 Sensibilisation à la problématique des espèces exotiques envahissantes

Dans le cadre de la coordination de la lutte collective contre le baccharis, le Parc a communiqué sur les enjeux liés à la présence de cette espèce, et a par ailleurs assuré la promotion de l'ensemble des chantiers, au travers de ses différents supports de communication. De plus, cette démarche a été l'occasion de sensibiliser à la problématique des espèces exotiques envahissantes dans sa globalité.

3.4 Appui à projets dans le cadre de l'évaluation des incidences

3.4.1.1 Accompagnement des porteurs de projets

- Requalification des lagunages - Tour-du-Parc
- Aménagements des abords du site de Suscinio - Sarzeau
- Tournage d'une websérie avec demande de survol à Suscinio - Sarzeau

3.4.1.2 Réflexion sur la servitude de passage sur le littoral

Le Parc a sollicité la DDTM du Morbihan pour un travail conjoint sur le sujet du sentier côtier afin d'aller vers une démarche systémique de réflexion à l'échelle du Golfe et du Parc. Il s'agit dans un premier temps d'avoir

une vision globale sur sa mise en œuvre, tant sur la création que sur les suspensions à mettre en place. Cela se fera après la réalisation d'un diagnostic fin sur les linéaires, approuvés par arrêtés du Préfet, sur le linéaire aménagé ainsi que sur les enjeux conjugués de fréquentation et de biodiversité. La dégradation de certaines portions du sentier côtier est un constat qui est partagé par plusieurs communes du Parc. Cette problématique est donc intégrée dans cette phase d'état des lieux.

3.4.1.3 Accompagnement des pratiques de démoustication

En 2019, les échanges se sont poursuivis, mais dans une moindre mesure, avec l'EID Atlantique ; cette dernière étant en cours de restructuration. Cependant, le principe établie, d'information lors des interventions sur le marais de Suscinio a été pérennisé.

3.5 Participation à la mise en œuvre des politiques publiques

3.5.1 Appui à l'action du conservatoire du littoral

3.5.1.1 Veille sur les opportunités d'acquisition et appui à la gestion des sites….

Dans le cadre de l'animation Natura 2000, des échanges réguliers ont lieu avec les techniciens du Conservatoire du littoral, les gestionnaires, ainsi que ceux du Espaces Naturels Sensibles du département du Morbihan. En particulier, en 2019, au côté du Conservatoire du littoral, le Parc a poursuivi les échanges dans les cadres des travaux sur le diagnostic des emprises en domaine public maritime sur la commune de Surzur.

3.6 Gestion administrative et financière

3.6.1.1 Renseignement de la base Sin2

La base de données Sin2 n'a pas fait l'objet d'actualisation, pour le DocOb des sites « Rivière de Pénerf », en 2019.

3.7 Gouvernance

3.7.1 Organisation du comité de pilotage annuel

Le comité de pilotage commun à la ZSC et ZPS s'est réuni le 16 janvier 2019, à l'espace du Lenn sur la commune d'Ambon. Il a été présidé par Monsieur Bernard Audran, maire de la commune d'Ambon et membre du bureau du Parc. Une trentaine de personnes ont participé à cette réunion. Suite aux échanges préalables avec la DDTM du Morbihan, il avait été choisi pour l'ordre du jour de cette réunion, de passer en revue l'état d'avancement de l'ensemble des actions prévues au DocOb ; dans un but de meilleure appropriation et d'évaluation de la pertinence aux regards des éléments de connaissance actuels.

3.8 DocOb

3.8.1 Mise à jour pour l'extension en mer de la ZPS

3.8.1.1 Centralisations des informations d'usages sur la partie marine

En 2019, les chargés de mission Natura 2000 du Parc ont répertorié les structures de loisirs nautiques existantes en rivière de Pénerf. 13 structures ont été inventoriées dont 3 clubs nautiques proposant diverses activités, 2 structures proposant de la marche aquatique, 4 axées sur la pratique du kite-surf et 2 proposant exclusivement de la voile. Une structure est également spécialisée dans les sorties en bouée tractée et la

dernière répertoriée propose des balades permettant de remonter la rivière de Pénerf tout en dégustant des huîtres. Ces données permettent de faire un premier état des lieux des activités de loisirs nautiques encadrées présentes sur la rivière de Pénerf. Cependant, il est encore difficile d'évaluer la pression que ces activités génèrent sur le site Natura 2000.

3.8.1.2 Réaliser un état des lieux avifaunistique initial pour le secteur nouvellement intégré en site Natura, suite à l'extension en mer de la Zone de Protection Spéciale

Trois entités ont été intégrées à la ZPS, suite à l'extension en mer du site Natura 2000. Ces secteurs sont : l'Étier de Kerboulico, les Marais de Suscinio et un secteur maritime au droit de l'embouchure de la Rivière de Pénerf. Les deux premières entités font l'objet, en hiver, d'un dénombrement mensuel des oiseaux d'eau hivernants dans le cadre d'un comptage coordonné par l'opérateur.

Dans le cadre d'une convention entre l'Agence des aires marines protégées et Bretagne Vivante, une étude est actuellement conduite sur l'état des connaissances sur les oiseaux marins de la frange maritime de la ZPS de la Rivière de Pénerf. Cette étude viendra alimenter le processus d'actualisation du DOCOB pour ce secteur, suite à l'extension en mer de la ZPS.

4 Information, communication et sensibilisation

4.1 Médias

4.1.1 Magazine du Parc

Deux éditions ont été publiées en 2019, une par semestre. La distribution a été assurée par les communes (75000 exemplaires sur 31 points de diffusion). A travers ce magazine, il a été présenté un article traitant des chantiers d'arrachage de baccharis par traction animale.

4.2 Interventions

Dans le cadre des échanges avec le porteur de projet de l'événement de la Semaine du Golfe, le Parc a réalisé une intervention présentant la démarche Natura 2000 et les enjeux de préservation du site Golfe du Morbihan, à l'ensemble des référents bénévoles et aux salariés de l'organisation. Cette intervention a eu lieu sur l'île d'Ilur le 30 avril 2019.

4.3 Participation à la vie du réseau au-delà du site

Les animateurs peuvent être amenés à s'impliquer comme intervenant ou comme participant à différentes actions de réseau à l'échelle locale, régionale, nationale, voire européenne.

4.3.1 Journées du réseau Natura 2000 Bretagne

Dédiées aux chargés de mission Natura 2000, ces journées sont organisées par la DREAL avec l'appui de l'Association des gestionnaires d'espaces naturels bretons et de l'Association des chargés de mission Natura 2000 de Bretagne. Ces réunions permettent aux chargés de mission de prendre connaissance des actualités réglementaires et financières propres au dispositif Natura 2000 et d'initiatives déployées sur les sites bretons mais aussi de bénéficier de l'appui d'intervenants extérieurs.

Les chargés de mission Natura 2000 ont participé à 2 de ces rencontres :

- Le 04 avril 2019, une initiation à la mise en œuvre de l'Indicateur de Qualité Écologique à Langueux

- Le 26 septembre 2019, une journée d'échanges sur la gestion des usages en espaces naturels au Cap Fréhel

4.3.2 Réseaux des gestionnaires d'aires marines protégées

En tant qu'opérateur Natura 2000, le Parc est gestionnaire d'aires marines protégées, réseau coordonné au niveau national par l'Agence Française pour la Biodiversité. Ainsi, le Parc a participé du 26 au 28 mars 2019 à Cabourg, aux tables rondes des gestionnaires des façades Manche-Mer du Nord /Atlantique des Aires Marines Protégées.

4.3.3 Journée d'échanges techniques Natura 2000

Les deux chargés de mission ont participé le 19 et 20 juin aux journées Natura 2000 Morbihan organisées par la DDTM.

4.4 Participation aux autres réseaux thématiques

4.4.1 Réseau des gestionnaires d'espaces natures bretons

A la suite de la mission de préfiguration d'un Conservatoire d'espaces naturels de Bretagne, porté par la Région Bretagne, s'est créée l'Association des gestionnaires d'espaces naturels Bretons (AGENB) regroupant une dizaine d'associations de protection de l'environnement en Bretagne.

4.4.2 Rencontres de l'Observatoire du patrimoine naturel littoral

Les deux chargés de mission Natura 2000 ont participé, du 04 au 05 décembre 2018 aux rencontres de l'Observatoire du patrimoine naturel littoral qui s'est tenu à Saint-Jean-le-Thomas. Animé par Réserves Naturelles de France depuis 2000 et désormais financé par l'AFB, cet observatoire doit son origine à un groupe de gestionnaires de réserves naturelles littorales dont le souhait est d'accéder à une meilleure compréhension de leurs espaces naturels en standardisant leurs suivis scientifiques. En complémentarité et en lien avec les réseaux et les dispositifs de suivi déjà existants. La démarche s'appuie sur la mise en place d'un programme de surveillance continue basé sur le suivi des communautés d'oiseaux limicoles côtiers et celles des habitats benthiques intertidaux. Les deux chargés de mission Natura 2000 ont ainsi pu évoquer la possibilité d'inclure les données d'avifaune disponibles sur la Rivière de Pénerf au volet limicole de l'observatoire. Des échanges ont également eu lieu en atelier, sur la déclinaison des protocoles de suivi de l'ichtyofaune en prés-salés, au sein de ce même site.

Moyens humains et financiers

5 Gestion administrative et financière

Le Parc assure les actions générales concernant l'ensemble du site et l'animation des DocObs. Sont concernées les types d'actions suivantes :

- Montages administratifs et financiers pour l'animation du site (plan de financement, demande de financement, rapport d'activité),
- Recrutement et encadrement de stagiaires et services civiques
- Ingénierie financière (suivi budgétaire de l'animation Natura 2000...),
- Coordination en interne des actions liées à Natura 2000 (point dédié Natura 2000, réunion du pôle biodiversité).
- Veille et réponses aux appels à projets

6 Synthèse

6.1 Bilan du temps de travail pour la mise en œuvre de Natura 2000

Plusieurs chargés de mission du Parc ont contribué à la mise en œuvre de la mission Natura 2000 pour les sites «Golfe du Morbihan» et « Rivière de Pénerf », au cours de l'année 2019. Au total, 2201heures ont été consacrés à la mission ; pour un équivalent de 282 jours.

La mise en œuvre de la mission Natura 2000 par le Parc se fait au-delà du cadre du financement dédié. En effet, de nombreuses actions contribuant à la réalisation des objectifs de Natura 2000 sont mises en œuvre par le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. En particulier, les actions du LIFE Marha portant sur la préservation des habitats marins communautaires, permettent de manière complémentaire, la mise en œuvre des actions des document d'objectifs pour le volet maritime.

6.1.1 Tableau de répartition des temps travail, cumulés pour les sites Golfe du Morbihan et Rivière de Pénerf, pour l'année 2019

Personne	Fonction	Heures travaillés pour la mission Natura 2000
Thomas Cosson	Chargé de mission Natura 2000 et biodiversité	1124,5
Anne Boulet	Chargée de mission Natura 2000 et usages	681
David Lédan	Chargé de mission patrimoine naturel	330,5
Annaëlle Mezac	Responsable du pôle biodiversité et aménagement	53,25
Monique Casse	Directrice	12
	TOTAL	2201,25

Annexes

Baccharis. Pause dans les chantiers d'arrachage

Publié le 25 mars 2019 à 14h27

Le rideau est tombé, samedi matin, sur les chantiers d'arrachage du baccharis à Crac'h. Après la Baie de Saint-Jean, la Route du fort Espagnol, une douzaine de bénévoles se sont retrouvés à Locqueltas. Munis des fameux « baccharaches », de coupe-branches, et de scies, ils ont nettoyé les abords du chemin, dégagé un muret en pierres, découvert une fontaine. Et remarqué des piliers en pierres à l'usage inconnu. Cette sixième matinée était la dernière de la saison. Si les courageux « arracheurs » font une pause, ce n'est pas pour se reposer mais, pour permettre aux oiseaux de nidifier en toute tranquillité. Les chantiers reprendront en septembre-octobre, du côté de la Baie de Saint-Jean.

Sarzeau. La saison d'arrachage des baccharis démarre

L'équipe de bénévoles encouragés par les élus avant de démarrer le chantier d'arrachage | OUEST-FRANCE

Le Télégramme

Baccharis. 25 bénévoles à Kermaillard

Publié le 14 janvier 2019 à 15h24

L'arrachage d'un plan de Baccharis à l'aide d'un outil mis au point par les élèves du lycée Jean-Guéhenno, de Vannes baptisé le bacharrache

La municipalité de Sarzeau a organisé samedi dernier un rassemblement de bénévoles à Kermaillard, pour l'arrachage d'une plante invasive : le baccharis. David Lappartient, le maire et plusieurs élus sont venus accueillir les 25 bénévoles âgées de seize ans pour le plus jeune (Mewen), à 77 ans, Marie Josée la doyenne.

L'encadrement de l'équipe était dirigé par Thomas Cosson chargé de mission Natura 2000 et du Parc Naturel Régional et de Daniel Lasne, vice président du collectif anti baccharis et de Bretagne Vivante. C 'est une première sur la commune de Sarzeau. Toutes les zones envahies par ces plantes sont répertoriées, soit 100 ha autour du Golfe. Une centaine de chantiers a été réalisée en cinq ans. L'éradication est totale au bout de quelques années. Concernant les outils, beaucoup d'améliorations ont eu lieu depuis la création du premier « Baccharrache ». Ce nouvel outil, conçu par les élèves du lycée Jean-Guéhénno de Vannes, est passé de 10 à 3,5 kg dans sa troisième version.

Thomas Cosson et le directeur du service technique de Sarzeau, Rolland Loréal, précisent que l'embrasement des plantes arrachées est contrôlé et que le feu est alimenté par de l'essence spéciale non toxique distribuée par dérogation préfectorale. Les baccharis sont apparus dans les années trente à Carnac, en plantes d'ornement pour les jardins. 30 plantes invasives sont répertoriées à l'échelle Européenne.

Retrouvez plus d'articles

baccharis

© SAS Le Télégramme – Reproduction interdite sans autorisation - https://www.letelegramme.fr/morbihan/sarzeau/baccharis-25-benevoles-a-kermaillard-14-01-2019-12182404.php

Le Télégramme

Lutte anti-baccharis. Un arrachage à Boëde

Publié le 06 février 2019 à 11h00
Modifié le 06 février 2019 à 11h01

La lutte anti-baccharis reprend à Boëde, en Séné, mercredi 13 février, l'île de Boede. Le rendez-vous est fixé à 9 h 30, à la cale de Badel. Retour à 14 h 30. Passage en Ponton, les bottes sont indispensables. Prévoir un casse-croûte. Le café est fourni. Arrachage au baccharrache et tronçonnage, brûlage, secteur du cimetière de bateaux.

Le comité anti baccharis et Bretagne Vivante propose de regarder un film sur l'activité Baccharis en Morbihan, Loire-Atlantique et Vendée, réalisé par Patrice Pervez, président du Collectif Anti-baccharis, durée 12 mn.

Pratique
Contact Daniel Lasne : 06 89 86 87 76

© SAS Le Télégramme – Reproduction interdite sans autorisation - https://www.letelegramme.fr/morbihan/sene/la-lutte-anti-baccharis-reprend-a-boede-06-02-2019-12202403.php

Accueil / Bretagne / Saint-Gildas-de-Rhuys

Saint-Gildas-de-Rhuys. Arrachage du baccharis par traction équine

Guidé par Pierrick, Voltigeur est capable d'arracher une trentaine de pieds à l'heure. | OUEST-FRANCE

Le Télégramme

> Locales > Morbihan > Vannes-Auray > Auray (Région) > Saint-Philibert

Baccharis. Poursuite des chantiers d'arrachage

Publié le 08 février 2019 à 14h59

L'arrachage du baccharis est terminé sur le sentier de Pen er ster. Du moins pour l'instant. La plante invasive repousse. Un petit morceau de racine suffit… Il faudra donc repasser sur le site, pour espérer l'éradiquer. Mais pas question pour les bénévoles de s'endormir sur leurs lauriers. Mardi, il y avait un peu moins de monde que d'habitude. Sûrement la faute à la pluie fine et continue. Quelques courageux, des élus, et des employés des services techniques, ont œuvré à Men er Beleg. Rendez-vous le 5 mars au Fort de Kernevest, pour le prochain chantier. Il aura lieu sur le terrain du Conservatoire du littoral.

LE PARC, À VOUS D'AGIR

ar Park, deoc'h d'ober

Baccharis

Attaquer le mal à la racine

Depuis février 2018, il est interdit de détenir, d'introduire, de transporter, de propager du baccharis (cf AdG n°3). Il faut donc le supprimer chez soi sous peine d'amendes mais aussi continuer la lutte dans les espaces naturels.

En cette 5e année de campagne d'arrachage, de septembre 2018 à mars 2019, environ 60 chantiers bénévoles se sont tenus sur la quasi totalité des communes littorales concernées : Ambon, Crac'h, Larmor-Baden, Le Hézo, Pluneret, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Philibert, Sarzeau et Séné. La mobilisation s'étend à des actions telles que des travaux de génie écologique, de la cartographie, des réunions publiques d'information, jusqu'au développement d'une version allégée de l'outil « baccarrache ». Et si les chantiers sont interrompus au printemps et en été pour préserver la tranquillité des oiseaux en période de reproduction, ils reprendront en septembre : nous avons toujours besoin de bras supplémentaires.

Mais nous avons aussi une raison d'espérer : nous savons désormais que la durée de vie des graines de baccharis est inférieure à 5 ans. Si nous maintenons, longtemps et globalement, l'effort de lutte engagé, beaucoup de sites naturels pourront être définitivement sauvés. On tient le bon bout ! *

Vous voulez participer ?
Surveillez le calendrier et les contacts des chantiers d'arrachage sur le site internet du Parc, sa page facebook, les affichages en mairies ou le site du collectif régional anti-baccharis thomas.cosson@golfe-morbihan.bzh – 02 97 62 75 18.

Biodiversité

Aidez-nous à recenser les hérissons et les écureuils

Faites un tour sur : www.opm-pnrgm.net ou écrivez-nous à contact@opm-pnrgm.net !
Sur ce site dédié, vous trouverez toutes les informations nécessaires pour participer à cet observatoire ainsi que toutes les actions simples à mettre en place chez vous pour protéger les hérissons et les écureuils.

Nous connaissons mal l'évolution du nombre et de la répartition de l'écureuil et du hérisson. Vous pouvez contribuer à les protéger et à collecter les informations nécessaires à leurs suivis sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan en vous impliquant dans l'observatoire participatif et en devenant sentinelle de la biodiversité :

- Toute l'année, quel que soit l'endroit où vous l'avez observé, donnez-nous plus de précisions. *

Les 10 premiers inscrits recevront en cadeau une silhouette inox de hérisson à poser sur les grillages des jardins pour créer un passage.

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan

AMBON
ARRADON
ARZON
AURAY
BADEN
CRACH
DAMGAN
ELVEN
ILE D'ARZ
LAUZACH
LE BONO
LE HEZO
LE TOUR DU PARC
LOCMARIAQUER
MEUCON
MONTERBLANC
PLESCOP
PLOEREN
PLOUGOUMELEN
PLUNERET
SAINT-ARMEL
SAINT-AVE
SAINTE-ANNE-D'AURAY
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
SAINT-NOLFF
SAINT-PHILIBERT
SARZEAU
SENE
SULNIAC
SURZUR
THEIX-NOYALO
TREFFLÉAN
VANNES

Le Télégramme

Collectif anti baccharis. L'aide du lycée Jean-Guéhenno

Publié le 23 janvier 2019 à 13h18

Le collectif anti-baccharis de Saint-Armel est très actif depuis quelques années, avec l'appui de la municipalité, sur divers chantiers. Lundi dernier une quarantaine d'élèves du lycée Jean-Guéhenno de Vannes de première du dispositif « Ulis« » était présente sur le site de Ludré, avec du matériel adéquat pour l'arrachage des baccharis, réalisé par des élèves de bac pro chaudronnerie de leur lycée. Cette opération a été menée sous la direction de Daniel Lasne, de Séné, vice-président du collectif anti-baccharis du Golfe du Morbihan, de Marie Laurent, Pascale Jauniau et Marie-Pierre Budéno, de Saint-Armel.

© SAS Le Télégramme – Reproduction interdite sans autorisation - https://www.letelegramme.fr/morbihan/saint-armel/collectif-anti-baccharis-l-aide-du-lycee-jean-guehenno-23-01-2019-12190312.php

Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs en Rivière de Pénerf

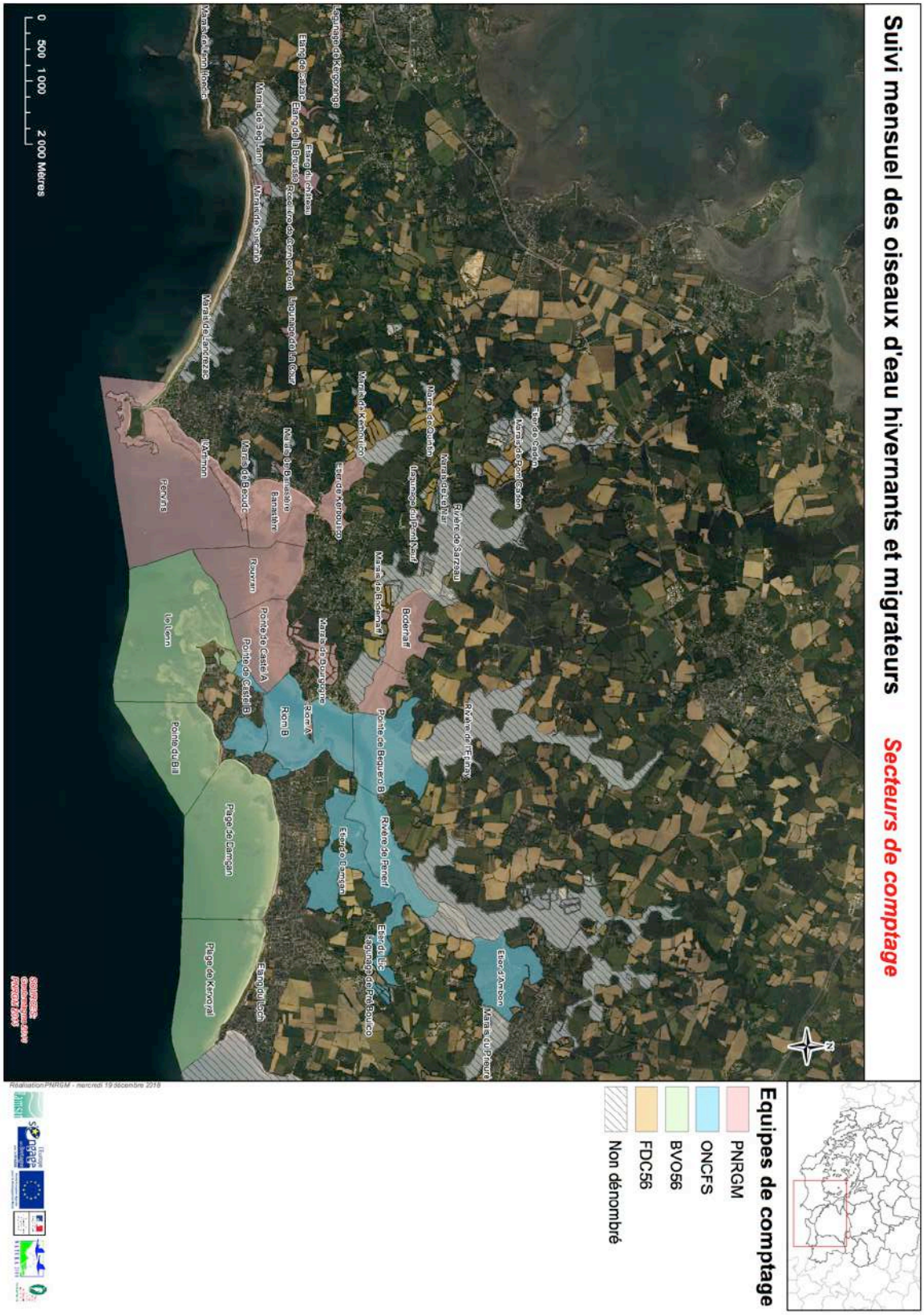

Dénombrements des oiseaux d'eaux migrateurs et hivernants de la ZPS « Rivière de Pénerf »

Calendrier saison 2019-2020

	Mois	Dates	Heure B.M.	Heure P.M.	Coeff.	Heure de début de comptage*
2018	Septembre	**Vendredi 13**	11h39	17h27	80	**13h10**
		Ou lundi 16	13h11	18h51	85	**14h40**
	Octobre	**Lundi 14**	12h11	17h54	87	**13h40**
	Novembre	**Mercredi 13**	11h14	16h58	87	**12h45**
		Ou Jeudi 14	11h49	17h31	86	**13h20**
	Décembre	**Jeudi 12**	10h50	16h41	85	**12h20**
		Ou Vendredi 13	11h30	17h18	87	**13h00**

*Sauf rive gauche de l'estuaire, pour laquelle le dénombrement débute une heure après la basse-mer.

	Mois	Dates	Heure B.M.	Heure P.M.	Coeff.	Heure de début de comptage*
2019	Janvier	**Mardi 14**	13h31	19h20	91	**14h30**
		Mercredi 15	14h19	20h07	83	**15h20**
	Février	**Lundi 24**	11h42	17h22	86	**13h15**
		Ou Mardi 25	12h13	17h50	87	**13h45**
	Mars	**Lundi 23**	10h43	16h30	82	**12h15**
		Mardi 24	11h14	16h56	86	**12h45**
	Avril	**Mercredi 22**	11h41	17h27	82	**13h10**
		Ou Jeudi 23	12h11	17h54	85	**13h40**

*Sauf rive gauche de l'estuaire, pour laquelle le dénombrement débute une heure après la basse-mer

ZPS Rivière de Pénerf - FR 53 100 92

Synthèse des dénombrements d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs
Hiver 2014-2015

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

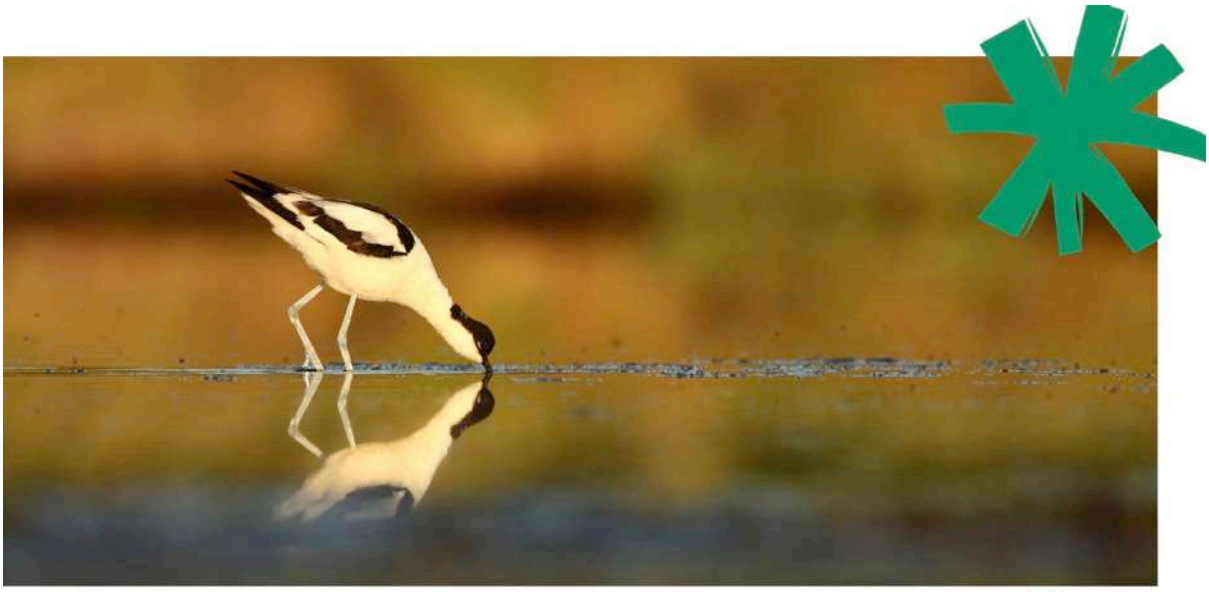

ZPS Rivière de Pénerf - FR 53 100 92

Synthèse des dénombrements d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs
Hiver 2015-2016

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

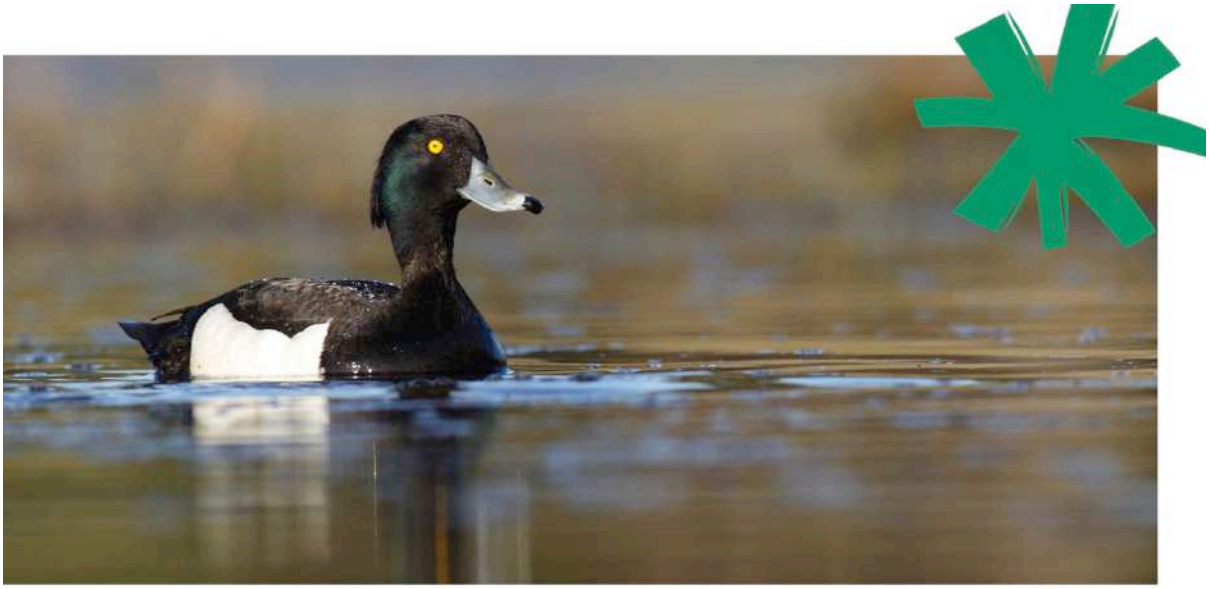

ZPS Rivière de Pénerf - FR 53 100 92

Synthèse des dénombrements d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs
Hiver 2016-2017

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

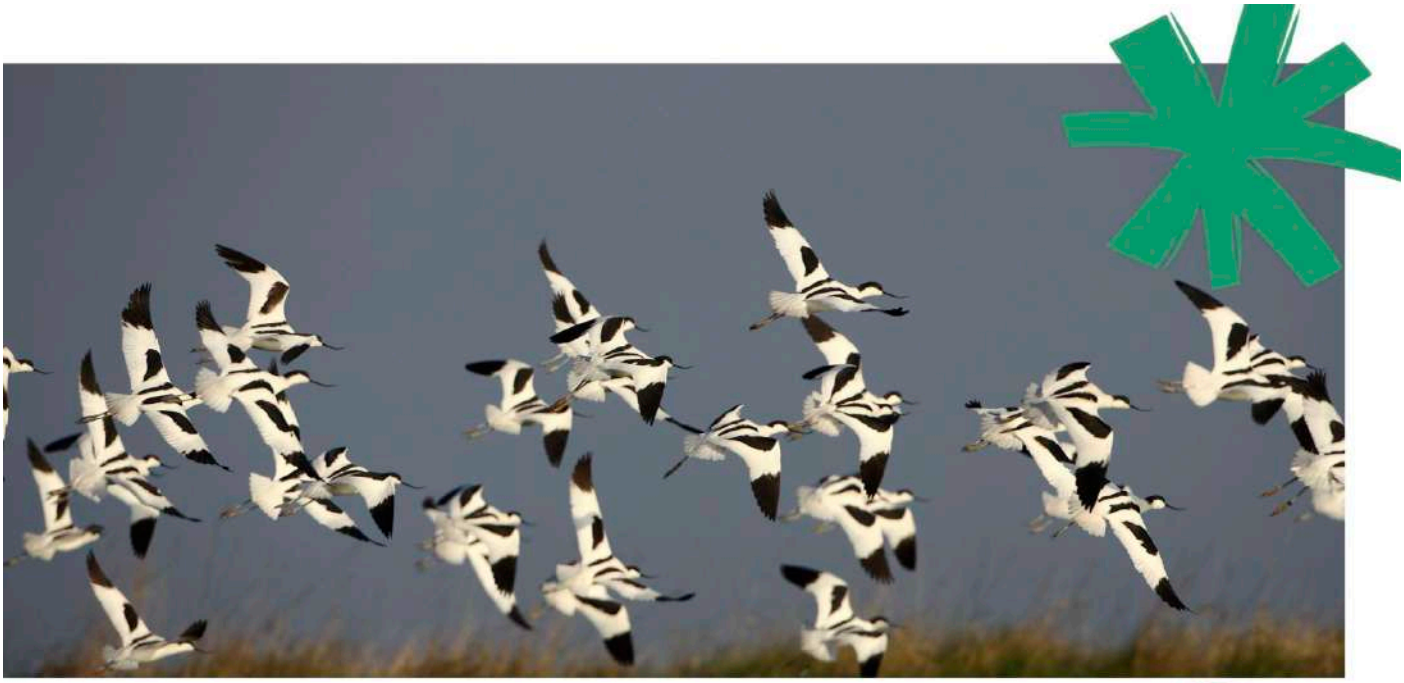

ZPS Rivière de Pénerf - FR 53 100 92

Synthèse des dénombrements d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs
Hiver 2017-2018

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

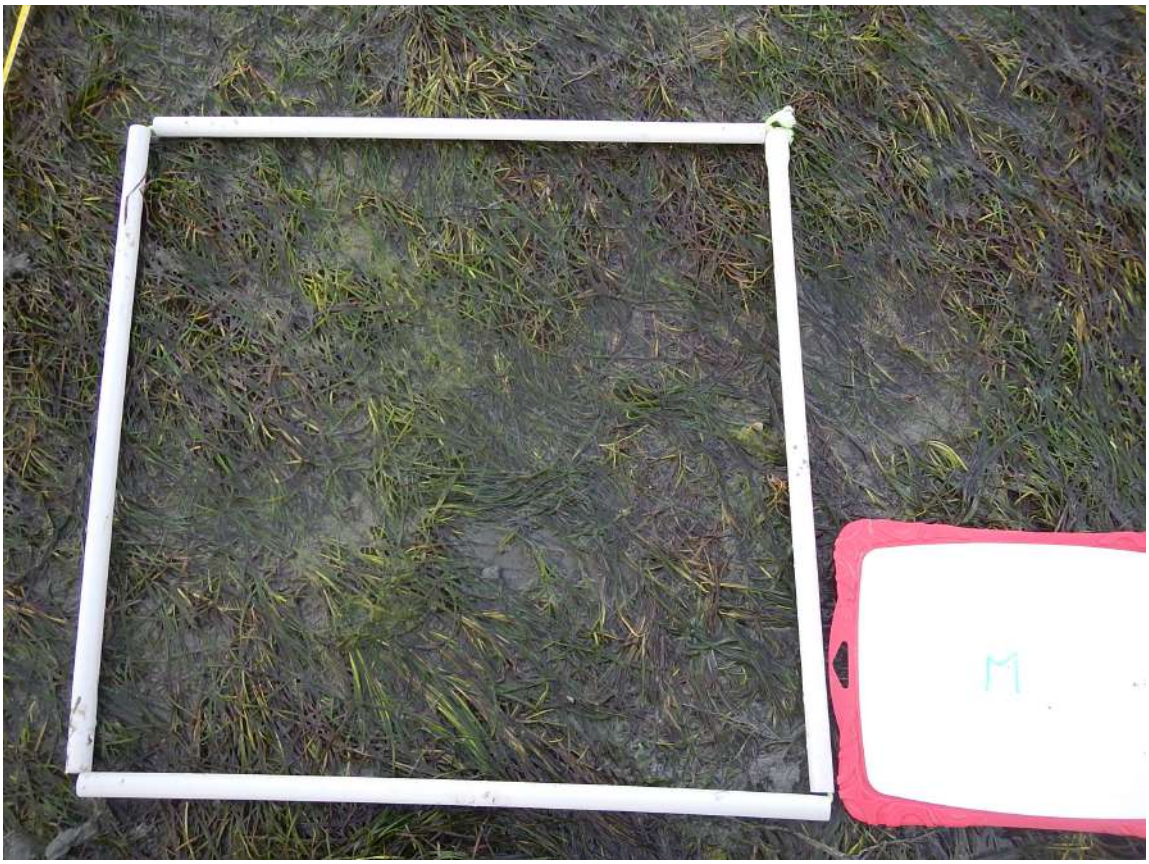
M

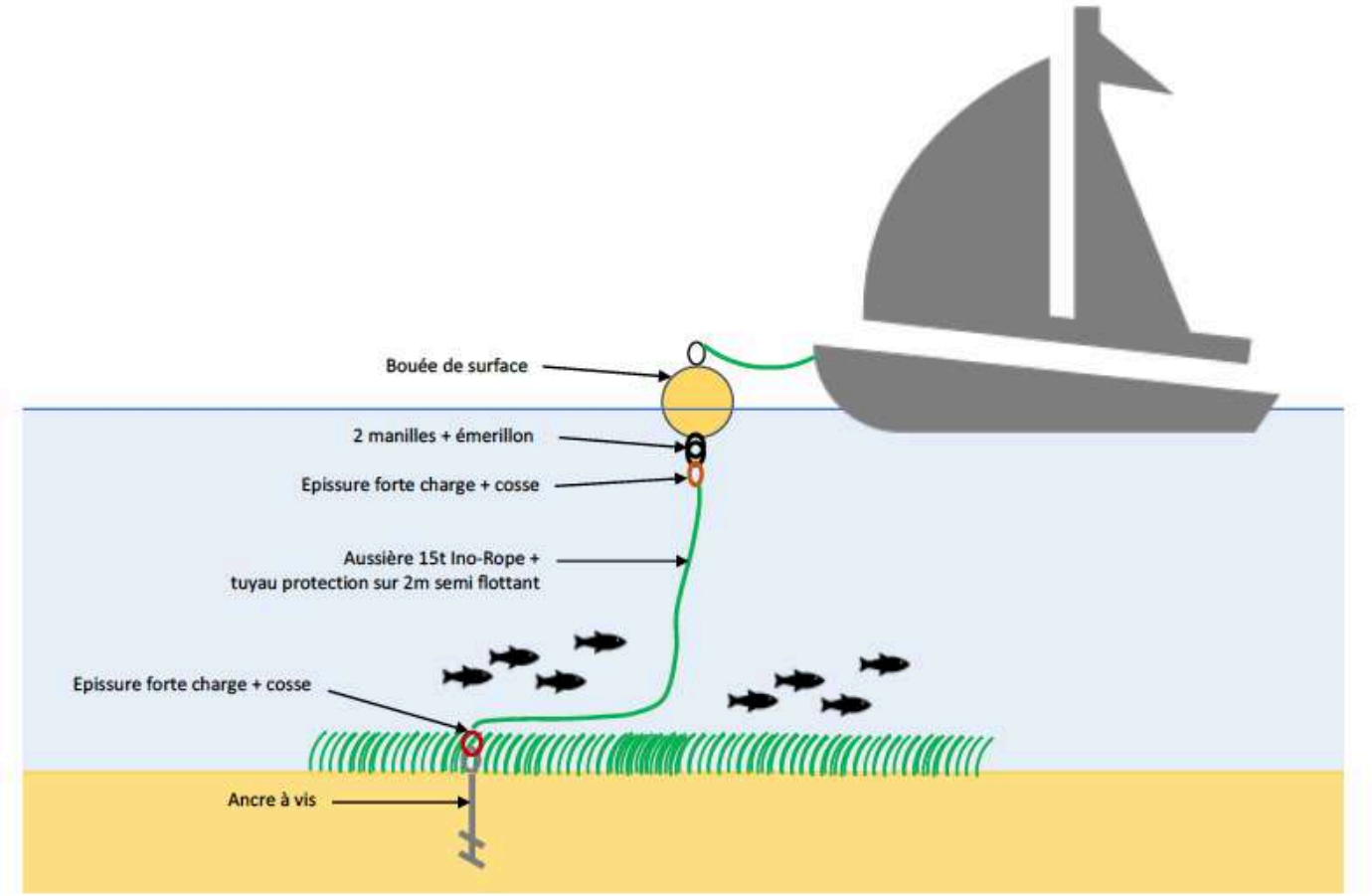

Figure 1 : Schéma explicatif du système de mouillage de moindre impact Ismer/Inorope

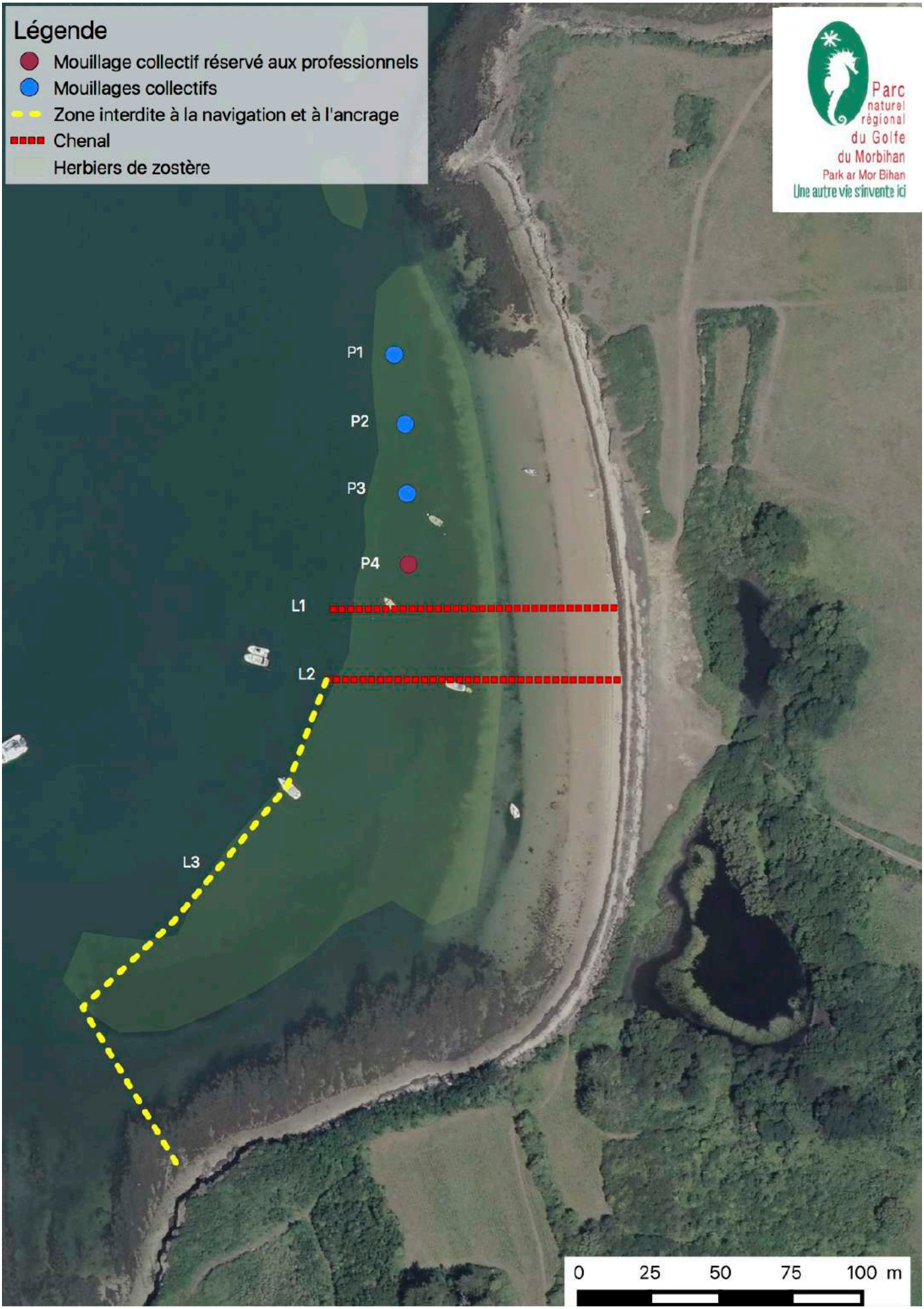
Légende
Mouillage collectif réservé aux professionnels
Mouillages collectifs
Zone interdite à la navigation et à l'ancrage
Chenal
Herbiers de zostère
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan
Une autre vie s'invente ici
P1
P2
P3
P4
L1
L2
L3
0
25
50
75
100 m

Ile d'Arz. La grande plage d'Ilur sera aménagée

Elle attire de plus en plus de plaisanciers qui viennent ancrer leur bateau, représentant un danger pour les baigneurs et endommageant la flore. Des solutions sont proposées.

De nombreux bateaux viennent mouiller sur la plage d'Ilur. Ici lors de la Semaine du golfe, au printemps. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 06/11/2019 à 21h42

Un projet d'aménagement de la grande plage d'Ilur, en partenariat avec le Parc naturel régional, a été voté, lors du conseil municipal, lundi.
« Dans le Golfe, l'île d'Ilur est l'une des rares îles publiques du Golfe, attirant de plus en plus de plaisanciers, dont la plupart s'ancrent sur la plage ouest de l'île, où sont situés des herbiers de zostères naines et marines, a indiqué Marie-Hélène Stéphany, la maire. **Au vu du nombre croissant de bateaux accostant et du danger que cela représente, les jours de forte affluence, pour la baignade et des effets néfastes des ancrages sur les herbiers, la commune se doit d'intervenir. »**

Mouillages, chenal

La municipalité va solliciter auprès de l'État un contrat Natura 2000 marin pour effectuer ces aménagements, incluant la mise en place de mouillages de moindre impact, la création d'un chenal d'accès à la plage, ainsi qu'une zone interdite à la navigation et à l'ancrage.

Ce projet d'un montant global de 13 000 €, est pris en charge à hauteur de 80 % par l'État, soit 10 400 €,

Publié le 06 novembre 2019 à 12h28 Modifié le 06 novembre 2019 à 18h07

Ilur. L'aménagement contesté, mais voté

à Ilur, le projet municipal vise à créer un chenal d'accès bateaux afin de protéger la zone des zostères et aussi la baignade.

Lecture : 1 minute

Le projet d'aménagement de la grande plage à Ilur est loin d'avoir recueilli l'unanimité lors du conseil municipal ildarais réuni le lundi 4 novembre. Il a reçu cinq votes favorables, mais deux conseillers s'y sont opposés, un autre s'abstenant. Ce projet prévoit notamment la création d'un chenal d'accès bateaux afin de protéger la zone des zostères et aussi la baignade.

Par ailleurs, la charte signalétique du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a fait l'objet d'une abstention. Le conseil a en revanche adopté à l'unanimité la décision modificative concernant les finances et le compte rendu du conseil du 27 septembre.

Ragondins. L'association communale de chasse, qui prend à sa charge la lutte contre les ragondins, recevra 4,50 € par bête jusqu'à concurrence de 2 300 €, soit le montant de la subvention accordée lors du précédent conseil.

CIPM Marins & Capitaines. L'organisation générale ainsi que la convention association ont été acceptées.

Urbanisme. L'acquisition des parcelles pour réaliser le projet d'un lotissement, au prix total de 215 000 € HT, a reçu une abstention.

Intercommunalité. Le rapport annuel pour l'assainissement et l'eau potable a été adopté, tout comme la convention de mise en réseau des médiathèques de tout le département.

Contrat Natura 2000 : Restauration du massif dunaire des Gohvelins

Le Télégramme

> Locales > Morbihan > Vannes-Auray > Canton de Sarzeau > Saint-Gildas-de-Rhuys

Baccharis. Réouverture du chantier à Kerpont

Publié le 05 février 2019 à 12h52

Sandrine Ledan, Clémentine Challet, Gérald Murguer et Agathe Dagoreau, avec Sorgo et Artiguell les deux chevaux Bretons.

Un temps épouvantable lundi 4 février pour démarrer l'arrachage des plantes invasives « Les Baccharis » à Kerpont dans le cadre du contrat avec Natura 2 000 pour la préservation des dunes et la biodiversité en partenariat avec le PNR (Parc Naturel Régional). L l'objectif est de nettoyer un hectare en une semaine si le temps le permet. Trois entreprises travailleront en collaboration du matin au soir durant toute la semaine. Six chevaux sont prévus pour travailler en alternance durant cette semaine. Ce lundi c'est Artiguell, un cheval Breton, et Sorgo un Breton croisé Ardennais qui étaient de service. Le brûlage des souches se fera mercredi sous le contrôle de la mairie de Saint-Gildas et de la préfecture du Morbihan. Gerald Murgue explique qu'il est très difficile pour les chevaux de travailler dans ces conditions. Les chevaux fatiguent beaucoup plus rapidement lorsque le temps est à la pluie. Comme l'année dernière les quatre membres de l'équipe logent dans les locaux de l'ancienne gendarmerie mis à leur disposition par la mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys. Frédérique Pinel souligne, qu'à plus ou moins long terme, tous les plants seront éradiqués et qu'une espèce d'orchidée sauvage a déjà refait son apparition sur les arrières dunes.

© SAS Le Télégramme – Reproduction interdite sans autorisation - https://www.letelegramme.fr/morbihan/saint-gildas-de-rhuys/baccharis-reouverture-du-chantier-a-kerpont-05-02-2019-12201623.php

Réseau des gestionnaires d'Aires marines protégées

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Forum des gestionnaires d'aires marines protégées

Table ronde des gestionnaires d'AMP

Façades Manche Mer du Nord et Atlantique

26, 27 et 28 Mars 2019

Association de Vacances SWEET HOME
62 Avenue Charles de Gaulle – 14390 CABOURG

Programme

Mardi 26 Mars 2019

13 h 30 : Accueil des participants : café de bienvenue

Séance en plénière

14 h 00 : Introduction

14 h 15 : Forum des AMP (Emmanuel Caillot, RNF)

14 h 45 : Colloque National AMP (Jean-François Sys, UICN)

15 h 15 : Infrapolmar : boîte à outils à destination des collectivités pour la gestion des petites pollutions marines – par Sophie BAHE de VIGIPOL (syndicat pour gestion pollution marine).

15 h 45: Boîte à outils (Aurélien Schmitt, Laure Dupéchaud, AFB) :

- Outils à votre disposition pour la gestion des AMP
- Fiches de capitalisation sur la mise en œuvre des mesures de gestion et de suivi

16 h 15 : Pause-café

16 h 45 : Zapping des AMP

La parole est à vous : on passe en revue les temps forts de l'année dans chacune des AMP des façades Atlantique et Manche mer du Nord.

20 h 30 : Apéro dinatoire des terroirs (apporté par les participants)

Mercredi 27 Mars 2019

Sorties terrain

8 h 30 (sur place):

- **RNN Cap Romain (départ de Cabourg à 7:45, rdv à 8 :30 Place des Canadiens à St-Aubin sur mer, prévoir bottes et vêtements chauds)**

Le Cap romain est un site à caractère géologique classé en réserve naturelle nationale par décret ministériel le 16 juillet 1984. Il comporte une falaise basse et un platier rocheux recouvert à marée haute. La partie marine couvre 96 % de la surface totale (24 ha). La partie terrestre représente une bande étroite en sommet de falaise, limitée au sud par les habitations. Ce site constitue un véritable musée géologique en plein air d'un grand intérêt scientifique et pédagogique. La base de la falaise

Action pour la préservation du Gravelot à collier interrompu

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Une autre vie s'invente ici

Synthèse de la saison de reproduction 2019

du Gravelot à collier interrompu

Parc naturel régional du golfe du Morbihan

« Une autre vie s'invente ici »

Rédaction : Caroline Demonchy
Service civique « *Suivi du Gravelot à collier interrompu 2019* »

COPIL Natura 2000 pour les sites de Pénerf

Comité de pilotage Natura 2000

ZPS « Rivière de Pénerf »

ZSC « Rivière de Pénerf, Marais de Suscinio »

16 janvier 2019, Ambon

Le Télégramme

Natura 2000. Huitième comité de pilotage des sites

Publié le 18 janvier 2019 à 11h47

Le huitième Comité de pilotage des sites Natura 2000, présidé par Bernard Audran, maire d'Ambon.

Le huitième comité de pilotage des sites Natura 2000 s'est tenu mercredi 16 janvier, à Ambon. Bernard Audran accueillait en sa commune les représentants de la Préfecture du Morbihan et de la Préfecture maritime de l'Atlantique, ainsi que des représentants des collectivités territoriales, des services de l'État, des acteurs socio-économiques et des experts naturalistes et scientifiques. Cette réunion, animée par le Parc naturel du golfe du Morbihan, a été l'occasion de présenter le bilan des activités 2016-2018, de faire une présentation du programme européen « Life Intégré Marha » et d'aborder les perspectives de 2019. Le Comité de pilotage a validé les orientations qui suivent pour l'année 2019 : Mise en œuvre d'actions de restauration de milieux au sein des marais endigués privés, au travers de l'outil Contrat Natura 2000 (subvention de l'État et de l'Europe) ; Centralisation des données d'usages de loisirs pour compléter le document d'objectif sur le volet mer ; Extension des actions de lutte contre le baccharis aux communes de Surzur et du Tour-du-Parc. Puis la poursuite des programmes de suivi de l'avifaune est également programmée

© SAS Le Télégramme – Reproduction interdite sans autorisation - https://www.letelegramme.fr/morbihan/ambon/natura-2000-huitieme-comite-de-pilotage-des-sites-18-01-2019-12185976.php